



Séance des comptes 2022 du 26 juin 2023

lundi 26 juin 2023 • 19:00 – 21:00 | Salle associative

Participants

Présents

David Repond, Nicolas Guillet, Alexandre Charrière, Mathieu Fehlmann, Pascal Repond, Vincent Andrey, Broch Benoît, Arsène Charrière, Bruno Clément, Valérie Demierre, Dominique Dousse, Viviane Fontaine, Jean-Claude Kolly, Joëlle Livache, Florian Martin, Paul Mooser, Camille Nussbaumer, Eric Overney, Pierre Perritaz, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Annick Remy-Ruffieux, Véronique Robadey, Didier Ruffieux, Emmanuel Ruffieux, Cédric Savary, Gebhard Schuwey, Benoît Tornare, Cédric Yerly

Excusé

Jean-Michel Bapst (Travail)

1 Salutations

Composition de l'Assemblée:

- Président: David Repond
- Vice-Président: Nicolas Guillet
- Scrutateurs: Alexandre Charrière, Mathieu Fehlmann et Pascal Repond
- Conseil communal: Gonzague Charrière – Syndic, Bernard Rime – Vice-Syndic, Benjamin Brülhart, Anne-Blanche Dias, Maverik Frossard, Sophie Moret, Pascal Niquille, Gabriella Richoz et Nicolas Remy (excusé)
- Secrétaire et rédaction du PV: Aurore Maillard

David Repond: Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame et Monsieur les députés, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

J'ai pour la dernière fois l'honneur d'ouvrir cette assemblée ordinaire du Conseil général de Val-de-Charney dite « Assemblée des comptes ». Mais en préambule, je vous prie de vous lever pour rendre hommage à notre ami et collègue Dominique Telley.

Dominique, cet homme discret, s'est toujours engagé pour sa commune d'une manière ou d'une autre avec un respect total pour ses interlocuteurs. Membre brillamment élu du Conseil général pour cette première législature, il était membre de la commission financière, mais il a également fait partie de la commission de rédaction du règlement de notre Conseil général. C'est à cette occasion que j'ai personnellement pu apprécier sa rigueur et ses compétences. Dominique, avec son sens du compromis, nous manquera énormément. Nous transmettons à sa famille et ses proches nos sincères condoléances. Je vous remercie et vous prie de vous asseoir.

Au nom du Conseil général, je souhaite la bienvenue à Florian Martin déclaré élu pour le Groupe Citoyen et fraîchement assermenté vendredi dernier. Florian, soit le bienvenu et merci pour ton engagement, je suis certain que Dominique aurait été heureux de savoir que c'était toi qui allais pourvoir le poste vacant. Au chapitre des salutations, je profite de remercier le personnel présent de l'administration et de la commune qui œuvrent à la bonne tenue de cette séance. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents au fond de la salle. Je constate avec plaisir l'intérêt des citoyens présents pour les finances communales, et je me permets de rappeler que seuls les membres du conseil général et du conseil communal sont autorisés à intervenir dans les débats.

Chers collègues, vous avez été convoqués par courrier du 6 juin 2023 avec l'ordre du jour et mise à disposition des annexes sur la plateforme WEDO, par invitation courriel le même jour. Le délai légal de convocation des membres fixé à l'art. 38 al. 1 de la LCo, soit 10 jours, est ainsi respecté, pour l'ordre du jour comme pour la remise des annexes. L'assemblée a également été annoncée dans l'Écho Val de Charmey du 14 juin 2023 et dans la feuille officielle. Les documents vous ayant été remis avant la présente séance, ils ne seront pas lus dans leur intégralité. Comme à chaque séance, les débats sont enregistrés à des fins d'élaboration précise du PV. Concernant la fonction de scrutateurs du Bureau, je propose la répartition suivante pour cette assemblée : Pascal Repond prendra la table du Bureau et la première ligne des tables, Alexandre Charrière la 2ème lignée de tables et Mathieu Fehlmann la 3ème lignée de tables. Les formalités d'usage passées, je cède la parole à Aurore Maillard pour procéder à l'appel en précisant que Jean-Michel Bapst est excusé pour le Conseil général, ainsi que Nicolas Remy pour le Conseil Communal.

Aurore Maillard: Bonsoir à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 28 en ouverture de séance, puis arrivée de Cédric Savary avant le point 6.

Membres excusés : 1

Majorité absolue : 15

David Repond: Avant d'entrée dans le vif du sujet, je passe la parole à notre Syndic, Gonzague Charrière.

Gonzague Charrière: Je souhaite tout simplement vous adresser les salutations du Conseil communal pour cette assemblée. Je salue également le personnel communal qui est généreusement représenté ce soir. Aujourd'hui, nous sommes à la fin du mois de juin et je vous rassure, la stabilité a été retrouvée au sein de l'administration communale. Je vous assure que c'est la dernière fois que l'on vous retient jusqu'à la fin du mois de juin pour une assemblée. A partir de l'année prochaine, nous reprendrons la normalité des séances. C'est important aujourd'hui de se rendre compte que les résultats sont, certes particulièrement bons. Mais je ne peux que vous inciter aussi à la prudence. Nous en parlerons tout à l'heure, je ne vais pas anticiper les discussions. Je vous souhaite de fructueux débats pour ce soir.

2 Approbation de l'OJ

 OJ séance 26.06.2023.pdf

David Repond: Le tractanda de cette assemblée vous a été remis par courrier postal avec la convocation. Il a été traité par le Bureau du Conseil général en date du 8 mai 2023, en collaboration avec le Conseil Communal et la Secrétaire générale. Je me permets de relever 1 correction mineure par rapport à l'ordre du jour reçu par courrier. Elle porte sur l'ordre des points

6, 7 et 8. Les comptes présentés au point 8 de l'ordre du jour initial intègrent 2 demandes de crédits supplémentaires traités aux points 6 et 7. Il apparaît donc plus logique de traiter les demandes complémentaires avant de passer à l'approbation des comptes. Y'a-t-il des interventions quant à l'ordre du jour modifié affiché à l'écran ? Ceci n'étant pas le cas, y a-t-il d'autres demandes de modification de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je demande à celles et ceux qui l'acceptent de bien vouloir le faire par main levée.

L'OJ est approuvé à l'unanimité par le Conseil général



3 Approbation du PV du 12.12.2022

 PV provisoire séance budget 2023 - 12.12.2022.pdf

David Repond: Le PV de la séance du 12 décembre 2022 vous a été soumis sur WEDO le 6 juin 2023, comme cité en préambule. Je remercie son auteure, Aurore Maillard et demande si ce PV amène des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, je demande aux personnes qui acceptent le PV de le faire par main levée.

Le PV de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité



4 Détermination du CC sur le postulat déposé par M. Eric Overney, en son nom et au nom du Groupe PLR, demandant qu'une demande soit faite auprès des TPF dans le sens d'une modification de la cadence

 4. Postulat Eric Overney PLR cadence TPF.pdf

David Repond: Je passe la parole au Conseil Communal, par la voix de Sophie Moret.

Sophie Moret: Quelques mots sur la détermination du Conseil communal liée au postulation d'Eric Overney sur la cadence des transports publics. Suite au postulat, à la fin du mois de mai 2022, nous avons reçu la mise en consultation des horaires des TPF pour l'année 2023. Dans cette consultation, nous avons fait la demande pour une cadence toutes les 30 minutes. Jean-Claude Kolly avait donné un retour au Conseil général lors de la séance en juin 2022. Le Conseil communal s'engageait aussi longtemps que nécessaire à faire la demande. Nous avons récemment reçu la nouvelle consultation des TPF pour l'horaire 2024. La cadence semi-horaire est considérée par les TPF comme étant à prendre en compte dans la mesure du possible pour les futurs horaires. Nous avons donc réitéré la demande cette année. Cette fois, Luc Tomasetti, responsable technique de la commune, a demandé à rencontrer le Service de la mobilité (SMO) pour comprendre exactement leur manière de fonctionner et quels sont les critères pour mettre en place une cadence semi-horaire. Nous avons maintenant une stratégie sur deux ans où Luc Tomasetti a formulé une demande pour une partie de la journée, la cadence semi-horaire pour 2024 et un créneau plus élargi sur 2025.

David Repond: Y a-t-il des questions ou des remarques?

Eric Overney: Je tiens juste à remercier le Conseil communal et les personnes qui ont traité cette affaire et j'ai pris note que la demande sera réitérée.

Sophie Moret: Et si tout va bien, je pense que Luc Tomasetti pourra rencontrer le SMO pour faire cette demande en direct.

David Repond: Je prends note que Eric Overney est satisfait par la réponse donnée par le Conseil communal. Nous pouvons dès lors définitivement considérer ce postulat comme traité et clos.

5 Rapport des commissions

Présidence et Bureau du Conseil général

David Repond: Passons à présent au point 5 de l'OJ, rapport des commissions et je vais commencer avec le rapport de la Présidence et du Bureau.

Le Bureau, ici intégralement présent, s'est officiellement réuni à 5 reprises :

1. Le 30 mai 2022 pour préparer l'assemblée du 28 juin
2. Le 16 août 2022 pour préparer l'assemblée du 12 septembre
3. Le 8 novembre 2022 pour préparer l'assemblée du 14 décembre
4. Le 13 mars 2023 avec les chefs de groupe et nos 2 députés pour une séance d'information et d'échange avec le CC suite à la décision de déplacer l'assemblée des comptes initialement prévue en mai
5. Le 8 mai 2023 pour préparer l'assemblée du 26 juin

Le rôle du Bureau et de la Présidence fut aussi pour cette deuxième année de législature de transmettre les informations importantes aux membres du Conseil général. De nombreux contacts ont eu lieu entre la Présidence du Conseil général et la Secrétaire générale, notre Syndic et une partie des membres du Conseil communal. D'autres séances et représentations ont également occupé le Bureau durant cette année. Enfin, je remercie mes collègues du Bureau pour notre collaboration avec une excellente ambiance. Ce fut pour ma part un plaisir de travailler avec vous et j'espère qu'il en est de même pour vous. Je remercie également Aurore Maillard pour nos nombreux échanges et sa réactivité, et je me permettrai de te revenir en fin d'assemblée. Pour terminer, je relève l'excellente collaboration que nous avons eu avec l'exécutif et plus particulièrement notre syndique pour les échanges constructifs. Je me permettrai de souligner l'énorme évolution constatée en une année par rapport à la préparation des objets généralement présentés en assemblée.

Commission financière

Cédric Yerly: J'ai le plaisir de vous présenter en quelques lignes le rapport de la Commission financière (CFin) pour l'année 2022. Pour rappel, selon la Loi sur les communes (LCo) et la Loi sur les finances communales (LFCo), la CFin constitue la seule commission obligatoire. Elle se compose de sept membres, toutes et tous élus par le Conseil général lors de sa séance constitutive du 7 juin 2021 pour l'ensemble de la législature. Dans le cadre de ses attributions, elle a été appelée à examiner, traiter et préavisier les différents sujets suivants:

Séance extraordinaire du 17 mai 2022

- Présentation du rapport d'activité 2021 de la CFin

Séance des comptes 2021 du 28 juin 2022

- Approbation des comptes 2021 (compte de fonctionnement et compte d'investissement)
- Modification du DDP en faveur du RSSG et l'Association des communes de la Vallée de la Jogne pour le Home
- Renouvellement du contrat de prestations avec TéléCharmey SA pour les années 2023, 2024 et 2025
- Vente du terrain au Perré à Fabienne Rime

- Nouvelle dépense pour la location de salles scolaires et extrascolaires provisoires
- Crédit d'étude pour le projet d'extension de l'école et la création d'un nouvel accueil extrascolaire
- Crédit d'investissement pour la rénovation du restaurant de la Berra à Cerniat
- Crédit d'investissement pour la création d'un parking provisoire au Riau de la Maula
- Achat de la forêt du Drotzu à Agnès Bertschy.

Séance extraordinaire du 12 septembre 2022

- Approbation du nouveau règlement du fonds d'entretien et d'attractivité

Séance du budget 2023 du 12 décembre 2022

- Crédit d'investissement pour la création d'une patinoire à La Scie
- Crédit d'investissement pour la mise en séparatif (EU-EC) dans le secteur du Pra Gremaud
- Crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Pra Gremaud
- Approbation du budget 2023 (compte de fonctionnement et compte d'investissement)
- Modification des statuts du Home de la Vallée de la Jogne

Au niveau de son fonctionnement, qui a pour objectif d'être le plus pragmatique et efficace possible, il peut être résumé de la manière suivante:

- Une première séance d'information avec la Conseillère communale en charge des finances et le responsable du Service des finances, ainsi qu'éventuellement d'autres Conseillers communaux en fonction des sujets traités (remise des documents et présentation des différents thèmes)
- Séance de travail internet à la CFin. Analyse des divers éléments reçus et préparation des préavis
- En cas de besoin, une séance plénière est organisée afin d'obtenir certaines réponses aux questions de la CFin
- Adoption des préavis destinés au Conseil général par échanges de courriels
- Présentation desdits préavis lors de la séance du Conseil général

En 2022, la CFin s'est réunie à 9 reprises, y compris les séances du CG. Son Président a également participé à 1 séance du Bureau, 4 séances en lien avec l'inventaire et la valorisation du patrimoine administratif et financier communal dans le cadre des nouvelles normes comptables MCH2, 1 séance avec l'organe de révision pour le bouclage des comptes annuels et 1 dernière avec les représentants de TéléCharmey SA pour la présentation des comptes de la société. A noter que le Président a également participé à 5 séances en lien avec la CFin du Home de la Vallée de la Jogne ainsi que 4 séances liées à celle de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de Charmey et environs (AECE), dont il assume également la Présidence.

Je terminerai en adressant mes remerciements à mes collègues de la Commission pour leur implication, leur motivation et le sérieux avec lesquels ils accomplissent leur tâche ainsi qu'une pensée toute particulière et remplie d'émotion pour notre regretté ami, Dominique Telley.

Commission d'aménagement

Bruno Clément: Durant l'année écoulée la Commission d'aménagement de la commune Val-de-Charmey s'est réunie à 2 reprises. La séance du 15 novembre 2022 et la séance du 16 février

2023. La séance de novembre 2022 a permis de faire le point sur la situation du PAL ainsi que sur les différents projets en cours et en suspens. Notamment, au centre du village, les projets du parking du Récard, du Village d'en Haut ainsi que la fameuse traversée du village. Le retard sur la réfection de la traversée du village, projet repris par le canton, a eu une incidence en cascade sur les autres projets qui n'avancent pas non plus comme espérés. Le projet de parking provisoire du Riau de la Maula est lui aussi en suspens, tout comme la réflexion sur l'agrandissement du parking des bains. Par contre, au niveau du projet de l'école, cela a pu avancer comme on le verra tout à l'heure. La séance de février 2023 a quant à elle fait suite au traitement du PAL par le canton qui a enfin procédé à son adaptation au niveau du Plan directeur cantonal (PDCant) ainsi qu'au nouveau cadre législatif concernant les dangers naturels et l'espace réservé aux eaux (ERE). La Commune, bien que fortement impactée par ces changements, principalement pour la zone d'activité de la Tzintre, a eu très peu de temps pour donner sa détermination. La commission qui a pris connaissance de celle-ci a renforcé la Commune dans son analyse, faite de manière très professionnelle par le Conseil communal et le Service technique. La commune a ensuite pu obtenir un entretien avec le Directeur de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) afin de lui exposer les conséquences fâcheuses pour notre commune. En effet, la seule zone d'activité communale se trouve pratiquement bloquée dans ses développements futurs alors que tout le monde reconnaît l'importance de maintenir les entreprises de manière décentralisée sur le territoire. Nous espérons que la commune sera entendue dans ses revendications légitimes. Nous remercions le Conseil communal pour sa transparence et son engagement sur ces dossiers importants pour notre commune et merci également à tous les membres de la commission.

Commission de naturalisation

Nicolas Guillet: C'est une commission obligatoire dans les communes depuis 1996. Cette année, la commission a rencontré 3 personnes qui ont demandé la naturalisation que nous avons préavisée favorablement. Nous avons eu un cas d'une personne qui avait fait la demande de naturalisation, il y a deux ans, que nous avons préavisé défavorablement à l'époque. La Préfecture a soutenu la décision communale. Cependant, l'intéressé a fait recours au Tribunal cantonal qui lui a donné raison, et maintenant nous devons lui octroyer le droit de cité communal. C'est pour cela que parfois je me demande si cette commission sert à quelque chose. En 10 ans, nous avons émis 3 préavis défavorables et au final, les personnes ont tout de même obtenu gain de cause auprès du Tribunal. Je tiens à remercier les membres pour leur travail et leur engagement.

Commission eau, énergie et environnement

Jean-Claude Kolly: La commission EEE est composée de 7 membres. Elle s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année passée :

- Une première fois le 23 septembre pour présenter les risques de pénuries et pour trouver des mesures d'économie au niveau communal. Toute une série de mesures ont été proposées au conseil communal. La plupart ont été suivies. Un rappel de la plus remarquée : l'éclairage public qui est éteint de 23h30 à 5h30 sur semaine et de 0h30 à 06h30 le week-end. Une mesure n'a pas pu perdurer. Il s'agit de la température de l'eau de la piscine. Il était proposé de baisser la température de 2 degrés, soit de 27.6 à 25.6. Sur pression de la clientèle, la température a dû être remontée. Diverses propositions ont été faites au conseil communal pour produire davantage d'énergie ou pour limiter la consommation d'énergie.

- Une deuxième réunion a eu lieu en décembre, à la demande du Conseil général et du Conseil communal, afin d'examiner la demande de crédit pour la patinoire et de rédiger un préavis. Ce qui a été présenté lors de l'assemblée du budget du 12 décembre dernier.
- Une 3^{ème} réunion a eu lieu le 5 juin 2023 pour examiner le projet d'horaire 2024. Les propositions transmises au SMO sont les suivantes :
 - Ligne 20.245, Fribourg – Jaun : demande d'au moins 2 paires de bus supplémentaires.
 - Ligne 20.260 Jaun – Broc – Gruyères : une cadence semi-horaire est demandée entre 10h34 et 14h34 et d'augmenter cette cadence semi-horaire de 06h00 à 19h00 dès 2025.

Merci pour la participation aux séances et le travail efficace de la conseillère communale Sophie Moret, du responsable technique Luc Tomasetti et de tous les membres de la commission.

Commission tourisme, culture et sport

Pierre Perritaz: La commission a été convoquée à 6 reprises durant cette année de législature. Plusieurs réunions ont aussi eu lieu, sous forme de groupe de travail restreints. Les principaux objets traités ont été :

- **Changement de nom et pérennisation de la commission:**

A la fin de la première année de législature force était de constater que la commission provisoire d'études touristiques avait tout son sens dans le cadre du Conseil général de Val-de-Charmey. Cela étant, proposition a été faite au Conseil général de rendre cette commission pérenne et de préciser son champ d'activité ainsi que certains de ses objectifs. Lors du Conseil général du 12 décembre 2022, la commission a été nouvellement nommée commission tourisme, culture et sports et est devenue une commission pérenne. Sa composition n'a pas changé, de même que la présidence et son secrétariat. Les informations détaillées figurent dans le PV de la séance du Conseil général du 12 décembre 2022.

- **Activités de la commission :**

La commission a été consultée et s'est prononcée sur le projet de patinoire à la Scie, selon avis présenté lors du Conseil général du 12 décembre 2022. La commission s'est penchée sur les structures touristiques actives à Val-de-Charmey, notamment La Gruyère Tourisme et l'AT3C, sujet non encore définitivement abouti. La commission a travaillé, en collaboration avec Mme Sophie Moret conseillère communale, à l'élaboration d'un règlement d'attribution des subsides communaux aux sociétés culturelles et sportives notamment. Ce règlement est en cours de validation par les instances cantonales et devraient être prochainement présenté au Conseil général.

Une séance commune a été organisée avec la commission agricole portant sur des sujets touchant les 2 commissions (VTT, gestion des clôtures, parking, places pour camping-car, littering). La commission (ou une partie de la commission et/ou autre personnes du CG) a été impliquée lors de différentes manifestations communales. C'était le cas dans le cadre de la fête organisée en l'honneur de Marianne Fatton et Rémi Bonnet, récents médaillés (et même double champion du monde pour Rémi) lors des derniers championnats du monde de ski-alpinisme, saison 2022-2023. Joëlle Livache et Pierre Perritaz ont été impliqués, ainsi que, non membre de la commission, mais membre du conseil général, Annick Remy-Ruffieux a aussi grandement contribué à cette organisation.

Un haut fait de certains membres de la commission a été l'organisation du 60^{ème} anniversaire de la la Télécabine. Après en avoir largement débattu en plénum, une sous-commission composée de Viviane Fontaine, Joëlle Livache et Benoît Tornare auxquels se sont joints Mathilde Broch et Julien Remy, citoyen/ne de Val-de-Charmey, ont mis sur pied la fête du 60^{ème} hiver de la télécabine de Charmey. Cette manifestation a été une totale réussite et les échos positifs ont été nombreux avec même un magnifique article en double page sur le journal La Gruyère. J'adresse mes plus vifs remerciements à toutes ces personnes pour leur énorme travail d'organisation et de recherches d'archives.

- **Travaux à venir pour la commission tourisme, culture et sports:**

La prochaine année de législature devra notamment servir à consolider ce qui a été mis en place ou est proche de l'être, ainsi qu'à prendre contact avec les sociétés culturelles et sportives de Val-de-Charmey et définir leurs besoins, selon les objectifs qui avaient été mentionnés lors de la pérennisation de la commission.

Enfin, je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur participation active, la qualité des débats et les apports constructifs de chacun/e lors de ces séances et en préparation de celles-ci.

Commission agricole

Laura Papaux: La Commission agricole se compose toujours des 7 mêmes membres. Depuis le mois de mai 2022, nous nous sommes réunis lors de 3 séances. Un petit groupe de travail s'est réuni pour avancer un dossier. Les sujets de discussion de l'année ont été les suivants:

- Le dossier concernant l'accessibilité des Audèches. Des échanges ont eu lieu avec le Service de la forêt et de la nature (SFN), le Service de l'agriculture (SAgri) ainsi que ProNatura. La commission agricole collabore avec le Conseil communal, si besoin.
- Les améliorations nécessaires aux fosses et fumières des infrastructures agricoles communales. Nous sommes en train d'établir une liste des priorités et restons en rapport avec le Conseiller communal responsable du dossier.
- Retour après les RJG Charmey 2022: Nous avons relayé les impressions des agriculteurs et en avons discutés avec la commune. Dorénavant, il serait bien que la commune vérifie et suive l'application des conventions établies.
- Les problèmes de parcage et de clôtures, la cohabitation entre le tourisme et l'agriculture: suite à nos observations, nous avons fixé une séance en commun avec la Commission du tourisme. Les thèmes suivants ont été discutés: itinéraires VTT, gestion des clôtures, parking, places de camping-cars, littering). Nous avons pu partager nos idées et nos craintes avec des discussions constructives.
- D'autres sujets comme les besoins en eau, en biogaz et le compostage ont été mis sur la table au cours de la dernière année.

La Commission agricole est aussi le lien entre les agriculteurs et la commune. Nous sommes une oreille attentive et les agriculteurs peuvent nous faire part de leurs inquiétudes et leurs remarques. De l'autre côté, nous récoltons aussi les remarques des citoyens et nous pouvons les faire suivre auprès des agriculteurs. Je remercie les membres pour la bonne collaboration ainsi que Pascal Niquille, Conseiller communal, qui est toujours présent lors de nos séances.

Commission temporaire pour l'étude du CSL

Mathieu Fehlmann: Avant de vous faire part des diverses activités de notre commission, il nous paraît important de remettre quelques éléments dans son contexte afin d'éviter certains quiproquos entendus çà et là dans le village. A la suite du postulat déposé par Mme Véronique

Robadey et votre serviteur, concernant une étude externe sur le centre de Sport et Loisirs, il a été décidé lors de la séance du 17 mai 2022, comme proposé par le conseil communal de modifier le postulat en le remplaçant par la création d'une commission temporaire avec une majorité des membres provenant du Conseil général. De ce fait, ladite commission a été élue à l'assemblée suivante.

La mission des personnes concernées par cette commission est bien une étude comprenant une réflexion globale sur l'ensemble du Centre de Sport et Loisirs, ayant comme objectif de proposer des pistes d'augmentation de son chiffre d'affaires, une amélioration de la rentabilité, une analyse du bâtiment et de la gestion du CSL, tout en donnant une vision pour l'avenir. Bien que la gestion du CSL devra inévitablement être auditée pour le rapport, afin de pouvoir faire des propositions d'amélioration, il n'est en aucun cas le rôle de notre commission de s'immiscer dans la gestion opérationnelle actuelle du Centre de Sports et Loisirs. De même, nous tenons à préciser, que la commission avec l'approbation du Conseil Général a demandé un gel des investissements, ce qui ne signifie pas un arrêt des dépenses d'entretien.

Pour finir cette mise en contexte, il est également important de repréciser que notre commission s'est donnée comme objectif de rendre un rapport à la fin de l'année 2023. Cependant, étant bien dans le cadre d'une commission du Conseil général et non dans un postulat donné au Conseil communal, la limite d'une année pour répondre à l'analyse de notre Centre de Sport et Loisirs n'est pas obligatoire. En effet, cette précision, nous semble importante car le dossier étant complexe et politique, il s'avère que nous nous sommes rendus compte qu'il avançait plus lentement que nous l'espérions. Voilà, pour les petites précisions de départ.

La commission s'est réunie en plénum à 4 reprises durant cette année de législature. En effet, notre commission a été scindée en 3 sous-commissions qui travaillent chacune de leur côté afin d'avancer sur le projet. En tout cela représente plus de 10 rencontres.

1. Valérie Demierre et Pierre Perritaz, sont en charge de la sous-commission Finances & Gestion
2. Bruno Clément, Alexandre Charrière et Nicolas Guillet sont en charge de la sous-commission Bâtiment, Enveloppe & Structure.
3. Annick Remy-Ruffieux (secrétaire) et moi-même (président) sommes en charge de la sous-commission Vision & Etude de marché.

Les principaux éléments étudiés jusqu'à aujourd'hui sont les suivants :

- Une enquête auprès des sociétés utilisant le Centre de Sports et Loisirs afin de savoir si ce dernier répondait à leurs attentes et besoins actuels et futurs.
- Une brève analyse des conventions entre le CSL et les sociétés utilisatrices
- Une première visite et analyse du bâtiment
- Plusieurs rencontres avec des membres de l'ASLG, qui pour rappel participe à 50% du déficit de la piscine et non pas des investissements.
- Une visite de la piscine de Marly avec présentation des installations, du fonctionnement et de la gestion.

Une première analyse financière n'a malheureusement pas été encore possible, les comptes du CSL étant liés à ceux de la commune, nous n'avons pu les recevoir qu'après l'approbation des vérificateurs des comptes de la commune. La suite de l'année sera intense pour notre commission, avec tout d'abord enfin la possibilité de faire une profonde étude des finances et

de la gestion du centre. D'autres visites de Centre de Sports sont également prévues, tout comme l'analyse de la vision. L'idée du rapport du jour n'est pas de donner certaines conclusions des analyses faites, jusqu'à ce jour. Cependant, nous pouvons déjà affirmer que concernant la piscine, la concurrence pour les clients « lambda » sera de plus en plus forte, avec les bassins de Marly, Romont et du futur centre de sport régional à la Tour-de-Trême. Cependant, il en ressort également que son existence pour les besoins des écoles n'est nullement remise en cause, bien au contraire, les obligations de cours de natation étant en forte augmentation. Ce qui signifie que tout est dans les mains des capitaines de ce navire pour se démarquer et faire que le public ou le touriste choisisse Charmey plutôt qu'un autre bassin. Enfin, je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur participation active, la qualité des débats et les apports constructifs de chacun/e lors de ces séances et en préparation de celles-ci.

David Repond: Y a-t-il des interventions suite à ces rapports?

Pierre Perritaz: Juste une remarque par rapport à ce qu'à dit Mathieu Fehlmann. Nous avons bien reçu les comptes du CSL mais tardivement car ils devaient être validés par la commune, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu les intégrer à nos précédentes séances. Nous les avons bel et bien reçus, que cela soit clair pour l'Administration communale.

David Repond: Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur l'un ou l'autre de ces rapports ? Ceci n'étant pas le cas, je remercie les auteurs de ces rapports qui donnent un bon aperçu du travail réalisé par les différentes commissions.

Avant de passer au point 6 de l'ordre du jour, je salue l'arrivée de M. Cédric Savary et je précise que nous sommes dès lors 29 membres du Conseil général présents et que la majorité absolue reste fixée à 15.

6 Crédit supplémentaire de CHF 66'016.95 pour les notes d'honoraires et consulting

6.1 Présentation de l'objet

 7. Crédit supplémentaire pour notes honoraires.pdf

David Repond: Je passe la parole à M. Sophie Moret, en charge du dicastère des Finances pour la présentation de la demande de crédit supplémentaire.

Sophie Moret: Vous avez reçu de manière anticipée le document explicatif de ce dépassement de CHF 66'016.95. C'est principalement des coûts de consulting pour nous aider au département des finances. Vous connaissez la situation vécue. Nous nous sommes retrouvés en sous-effectif en même temps qu'il y avait une surcharge de travail avec MCH2, raisons pour lesquelles nous avons fait appel, d'une part à une consultante, Mme Catherine Blanchard, qui connaît bien les finances publiques et les comptes de la commune, qui nous a aidé dans le bouclage des comptes, et d'autre part à la société BDO qui a soutenu le Service des finances pour l'opérationnel durant l'année 2022. Ce qui me paraît important de souligner pour ce point, c'est qu'en lien avec le problème de santé de l'un de nos collaborateurs, nous avons reçu des indemnités d'assurance pour un montant légèrement supérieur au montant que l'on vous demande d'approuver ici. L'impact est donc neutre pour la commune. Cela compensait le manque de personnel. Par contre, nous ne sommes pas autorisés à faire le net entre des recettes et des charges, raison pour laquelle on vous demande d'approuver ce crédit supplémentaire.

David Repond: Je passe maintenant la parole au Président de la CFin pour son préavis.

6.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: Le crédit supplémentaire de CHF 66'016.95 demandé ce soir fait écho aux difficultés organisationnelles qui ont déjà été abordées lors de notre séance du 12 décembre dernier, rencontrées au niveau de l'administration communale et du service des finances. Ce montant a servi au paiement de divers honoraires de consulting et de mandats ainsi que l'engagement de main d'œuvre externe, notamment dans le cadre du bouclage des comptes annuels. En espérant que la situation soit désormais rétablie et sous contrôle, la CFin préavise favorablement ce crédit supplémentaire.

6.3 Vote

David Repond: Y a-t-il des questions ou des remarques sur cet objet ? Ceci n'étant pas le cas nous allons passer au vote concernant cette demande de crédit supplémentaire et je demande à celles et à ceux qui approuvent le crédit supplémentaire de CHF 66'016.95 pour les notes d'honoraires et consulting de le faire par main levée.

Le crédit supplémentaire de CHF 66'016.95 est accepté à l'unanimité.



7 Crédit additionnel de CHF 240'000.- pour le projet d'assainissement de la Route de Cerniat depuis le Pont du Javroz

7.1 Présentation de l'objet

 8. Crédit additionnel Route de Cerniat.pdf

David Repond: Je passe à présent la parole à Bernard Rime, en charge du dicastère des routes pour la présentation de la demande de crédit selon point 7 de l'ordre du jour.

Bernard Rime: En complément du message qui vous a été remis avant l'assemblée, je peux encore vous préciser ce qui suit. En 2019, des études approfondies avec sondages avaient été effectuées par le bureau d'ingénieurs et le géologue sur la partie la plus critique du tronçon. Deux propositions avaient été formulées, avec des travaux extrêmement conséquents qui pour ce seul tronçon se chiffraient à CHF 3'000'000.- pour la première proposition, et CHF 1'800'000.- pour la seconde. Une troisième variante consistant à déplacer l'assiette de la route avait également été étudiée, mais selon les géologues, cette dernière ne résolvait pas vraiment le problème et en plus générerait un problème de protection contre les chutes de pierres à mettre en place. Problème connu sur cette route.

Dès lors, il avait été convenu de ne pas suivre ces propositions mais de s'en tenir à la situation actuelle qui semble gérable, tout en mettant en place des instruments de mesure (inclinomètres) afin de surveiller l'état de la chaussée. Les travaux ont été mis en soumission en juillet 2020 et l'assemblée communale du 9 décembre 2020 a accepté le crédit de CHF 1'200'000.-. Le chantier a démarré en mars 2021.

En cours de travaux, il s'est avéré que deux autres tronçons présentaient des signes d'affaissement vers le talus aval. Il a donc fallu entreprendre des travaux d'ancrages en biais,

raison essentielle du surcoût. D'autre part quelques endroits s'avéraient aussi avec une portance défaillante et des coffres spéciaux avec géogrilles ont dû être construits. Selon les investigations préalables, il semblait que les collecteurs étaient en bon état. Malheureusement, à plusieurs endroits, ce n'était pas le cas, d'où les travaux supplémentaires.

Enfin, nous avons dû accepter les hausses de coûts exceptionnelles pour les travaux de revêtement, conformément aux avis de droits, puisque les prix unitaires dataient de 2020 et l'exécution se faisait en 2022. Plus modestement, mais quand même, nous avons décidé d'employer un adjuvant à prise rapide lors des travaux de pose de la couche de base du tapis afin de pouvoir remettre en service la route dans les plus brefs délais.

Dans l'ensemble, je peux vous assurer que les travaux ont été étudiés, suivis et exécutés dans les règles de l'art. Les prix résultants de la mise en soumission selon les marchés publics en 2020 étaient favorables en termes de rapport qualité/prix. Bien-sûr, on aurait pu multiplier les études et les investigations, moyennant des coûts d'études supplémentaires. Ils nous auraient peut-être prévenus, mais ils auraient été additionnés aux factures des mandataires et entreprises et n'auraient fait qu'augmenter la facture finale. Tous les rapports, devis et pièces justificatives sont à disposition au Service technique de la commune.

Le Conseil communal était conscient du dépassement, mais décider de stopper les travaux en attendant une décision du législatif n'était pas réaliste. Il n'aurait fait que rallonger la durée du chantier et augmenter les coûts, par un repli et redéploiement des installations de chantier. Dans le montant de CHF 240'000.-, il est prévu une réserve pour les coûts relatifs au suivi des appareils de mesure mis en place, ceci jusqu'à fin 2024. Ceci permettra de se faire une idée précise de la situation et le cas échéant de prendre d'autres mesures à futur.

A noter aussi que des travaux de purge de la falaise amont de la route ont été réalisés aux endroits où le béton de gunitage menaçait de tomber et pouvait provoquer de graves dégâts sur les piétons ou les voitures. Un premier tronçon de la route appartient à la commune de Crésuz. Celle-ci a d'ores et déjà accepté de participer au coût des travaux, mais le décompte final n'est pas encore finalisé. Ce montant, certes pas très conséquent, sera porté en déduction du crédit additionnel.

Comme indiqué dans le message, l'abri à vélos qui sera réalisé, je vous l'assure, sera porté au compte de fonctionnement 2023, de même que le marquage de la bande cyclable et la signalisation. Pour ce dernier objet, nous attendons incessamment les offres car nous l'avons groupé avec d'autres travaux similaires, notamment sur la traversée de Charmey, afin d'obtenir le meilleur prix possible. Avec ces précisions supplémentaires, le Conseil communal vous invite à accepter ce crédit additionnel de CHF 240'000.-.

7.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: La CFin regrette devoir à nouveau se prononcer sur cet objet, alors qu'un point de situation sur cet investissement, dûment protocolé dans procès-verbal de la séance du CG du 12 septembre dernier, fait mention que la situation est « sous contrôle ». Devant le fait accompli et sans alternative possible, la CFin préavise favorablement le crédit additionnel demandé de CHF 240'000.-.

7.3 Vote

David Repond: Est-ce qu'il y a des questions ou remarques pour ce point?

Valérie Demierre: Nous sommes, comme certains de nos collègues, très étonnées par cette demande d'un crédit additionnel concernant la route de Cerniat. En effet, je suis intervenue à de nombreuses reprises lors des séances à ce sujet et les réponses données étaient que tout était sous contrôle. Preuve en est lors de la séance du 14 décembre 2021. Ma question portait sur les forages constatés au début de la route côté pont. Je demandais si vous aviez eu de mauvaises surprises. Vous m'avez répondu, je vous cite : « *Pour rappel, il avait été décidé de refaire la route sur la base de l'existant. Nous avons pris le risque de travailler avec la situation existante mais effectivement, nous nous sommes rendus compte que la situation était un peu critique et nous avons mis en place des moyens d'investigation afin de contrôler ce qui a été fait. Je pense que le choix a été pertinent quand même, nous ne pouvions pas nous permettre d'engager un million et demi rien que pour stabiliser la zone. Je vous rassure, la route va tenir mais c'est une mesure de précaution que nous avons faite et nous avons eu également une mauvaise surprise avec les canalisations qui étaient en fait dans un état lamentable et nous avons dû les faire. Mais malgré tout, nous sommes toujours dans le budget global. Je vous rassure.* ». Pour ce qui est du marquage, vous nous avez dit lors de la dernière séance que c'était en cours. Le 16 mai dernier, je me suis à nouveau renseignée auprès de M. Fest du Service des Ponts et Chaussée (SPC) et il m'a dit qu'aucun projet n'avait été déposé par la Commune. Tout cela montre un manque flagrant de transparence et ceci est regrettable.

Bernard Rime: Effectivement, à l'époque tout était sous contrôle. Je parlais ici de la partie centrale. Le montant demandé concerne deux tronçons que j'ai cités tout à l'heure. Malheureusement, ces points ont été découverts par la suite et pour les différents travaux énumérés. Toutes les pièces comptables sont à disposition. Cela a été découvert en cours de route. Pour terminer, concernant les marquages, je vous assure qu'ils seront effectués, comme je l'ai dit. Nous attendons les offres, et dès qu'elles seront rentrées, nous ferons les marquages prévus.

Laura Papaux: A quel moment avez-vous été au courant du dépassement de l'investissement?

Bernard Rime: Je ne peux pas vous répondre maintenant. Je dois consulter le dossier qui est conséquent.

Valérie Demierre: Pour ce qui est des travaux prévus cet été par la société Anteq pour les ancrages. Est-ce qu'ils sont déjà prévus et comptabilisés?

Bernard Rime: Oui les travaux réalisés sont intégrés dans la demande de crédit. Cela représente environ CHF 200'000.- à eux seuls. Les autres coûts étant ceux que j'ai énumérés avant. Je répète que dans la demande de crédit de CHF 240'000.-, il est également tenu compte d'un montant à disposition pour vérifier les mesures des inclinomètres mis en place.

Valérie Demierre: Encore une précision. Est-ce que l'étude de mettre des ancrages fixes dans la roche aurait été une meilleure solution plutôt que de mettre des ancrages dans du terrain noble? Est-ce que cela a été étudié?

Bernard Rime: Bien sûr. Les ancrages qui sont posés à l'heure actuelle sont dans les deux zones (1 et 2), la zone 3 étant celle que l'on a étudiée au tout début. Ces ancrages sont donc posés et c'était la meilleure solution selon le géologue pour stabiliser la chaussée à ces deux endroits. Et pour l'endroit concerné, comme je l'ai dit, ce sont les inclinomètres qui sont en place et qui vérifieront si d'autres mesures devront être prises par le futur.

David Repond: La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote concernant cette demande de crédit et je demande à celles et ceux qui approuvent le crédit additionnel de CHF 240'000.- pour le projet d'assainissement de la Route de Cerniat depuis le Pont du Javroz de le faire savoir par main levée.

Le crédit additionnel de CHF 240'000.- est approuvé avec 26 voix pour et 3 absentions.



8 Approbation des comptes 2022

8.1 Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement et des bilans

 2022_Structure_et_Presentation_des_comptes.pdf

Alain Wirz: Nous allons directement débiter avec le rapport de gestion. Au sommaire, rétrospective 2022 que vous avez pu lire dans ledit rapport, l'aperçu des comptes, le bilan, le résultat commenté et le compte d'investissement qui sera présenté par mon collègue. Quant à la rétrospective, au 31 décembre 2022 la commune comptait

- 1'221 femmes contre 1'361 hommes
- 18 naissances pour 26 décès
- 16 mariages contre 17 divorces
- 0 partenariat enregistré pour 5 partenariats dissous
- 30 majorités, aucun changement de sexe
- 3 naturalisations
- 215 arrivées et 232 départs

Tout ceci nous amène à une population de 2'582 habitants. Décroissement de la population de 0.19%, l'équivalent d'une diminution de 5 habitants entre 2021 et 2022.

Pour les néophytes de la finances, vous trouverez à l'écran le compte de résultat condensé avec un bénéfice de CHF 2'034'971.41. Je ne vais pas faire débat sur le compte d'investissement puisqu'il sera présenté plus tard. Nous allons maintenant parler du bilan avec les actifs et plus particulièrement du patrimoine financier. On parle ici des biens de rendement. L'élément le plus important est la réévaluation des immobilisations corporelle, augmentation de CHF 12.5 mios. Arrive ensuite le patrimoine administratif, ce sont les biens d'utilité publique, nous avons également une augmentation de CHF 29 mios suite à la réévaluation. Total des actifs de CHF 81'874'955.75. Vient ensuite les passifs, les capitaux de tiers. L'élément important ici est le point 206, les engagements financiers à long terme. Il y a une petite augmentation de quelques CHF 4.8 mios mais rien d'alarmant. Ce n'est pas une nouvelle dette, c'est un montant de subvention reçu lors de constructions. C'est uniquement une obligation suite à la passation à MCH2. Pour les capitaux propres, nous avons la réserve de retraitement MCH2, point 295, un peu plus de CHF 4 mios amorti sur 10 ans. C'est ce qui nous augmente également le bénéfice de plus de CHF 400'000.-. S'en suit la réserve pour le patrimoine financier, point 296, qui a été reversé au résultat reporté. En complément de cela, l'on retrouve les financements spéciaux qui sont l'eau, l'épuration et les déchets, point 290, qui a été réévalué et augmenté de CHF 20 mios. Au total des passifs, nous avons CHF 81'874'955.75. Nous passons maintenant au compte de résultat par fonction et je vais uniquement aborder les écarts.

- Chapitre 0 – Administration générale: Il s'agit principalement des honoraires de consulting de CHF 66'016.95 et également les honoraires pour l'audit de fonctionnement par Human'R, M. Pascal Vuadens, ce n'était pas prévu au budget 2022.

- Chapitre 1 – Ordre, sécurité et défense: Il faut noter la bonne maîtrise des charges, surtout au Service du feu. Nous avons une baisse des charges par rapport au budget de CHF 44'000.-.
- Chapitre 2 – Formation: Il s'agit surtout du réaménagement du local AES qui a fait l'objet d'un crédit complémentaire voté et accepté. Il n'y a pas de dépassement notable.
- Chapitre 3 – Culture, sports et loisirs: Les amortissements des bâtiments ont joué un rôle sur les écarts puisque l'on amortissait pas de la même manière sous MCH1.
- Chapitre 4 – Santé et Chapitre 5 – Prévoyances sociales: Il s'agit de charges liées et je n'ai pas de commentaire à ajouter à cela.
- Chapitre 6 – Trafic et télécommunication: Nous avons une très bonne maîtrise des charges. Il n'y a pas eu d'excès et nous avons eu un hiver pauvre en neige, ce qui nous a fait économiser plus de CHF 60'000.- sur le service de déneigement.
- Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire: Les écarts sont dus à la passation à MCH2. Nous avons dû revoir l'attribution aux financements spéciaux et également les amortissements.
- Chapitre 8 – Économie publique: L'écart est dû à des subventions cantonales et fédérales pour divers travaux et l'achat de la forêt du Drotsu.
- Chapitre 9 – Finances et impôts: Nous comptons surtout une perception excédentaire de CHF 1 mio d'impôt. Cela nous laisse croire que selon les données fournies par le Service cantonal des contributions tend à être prudent, suite à la réforme fiscale 2021. Nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas de figure.

Pour ma part, j'en ai terminé et je passe la parole à mon collègue Stéphane Grandjean qui va vous parler du compte d'investissement.

Stéphane Grandjean: Le compte d'investissement du patrimoine administratif présente un total de dépenses pour l'exercice 2022 arrondi de CHF 1'011'603.- Ce montant se répartit comme suit :

Pour le chapitre culture, sport et loisirs

- CHF 25'300.- pour l'assainissement du terrain de football
- CHF 204'311.- pour l'aménagement du vestiaire pour les personnes en situation de handicap

Pour le chapitre trafic et télécommunications

- CHF 3'164.- pour la rte de liaison Le Récard–Les Charrières
- CHF 375'941.- pour l'assainissement de la rte Pont du Javroz–Cerniat
- CHF 5'990.- pour le parking provisoire Riau de la Maula

Pour le chapitre Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- CHF 55'351.- pour les infrastructures d'eau potable de la traversée du village
- CHF 315'431.- pour les infrastructures d'eaux usées de la traversée du village
- CHF 26'115.- pour les collecteurs dans le secteur des Ciernes

Au 31 décembre 2022, deux investissements ont fait l'objet d'un décompte final, à savoir :

- Les collecteurs des Ciernes pour un coût total de CHF 307'552.- avec un crédit voté le 16 avril 2018 de CHF 300'000.-, soit un léger dépassement de crédit de CHF 7'552.-.
- Le concept global d'embellissement appelé « Enjoy Switzerland » qui totalise un coût de CHF 107'468.- avec deux crédits votés, l'un de CHF 80'000.- le 12 décembre 2011 et l'autre

de CHF 60'000.- le 10 décembre 2012, soit une économie réalisée de crédits de CHF 32'532.-.

Toutes ces informations se trouvent dans l'annexe no 9 du rapport de gestion intitulée « Contrôle des crédits d'engagement du compte d'investissement ».

Les produits du compte d'investissement du patrimoine administratif se montent à CHF 274'624.- qui concernent les 2 chapitres suivants :

1. Ordre et sécurité publics, défense pour CHF 145'350.- qui représente le prix de reprise du tonne-pompe par l'ECAB pour le service du feu à la suite de la création de la nouvelle association du Secours Sud Fribourgeois (SSF)
2. Protection de l'environnement et aménagement du territoire pour CHF 129'274.- montant qui correspond aux taxes de raccordement pour l'eau potable de CHF 31'424.- et aux taxes de raccordement à la STEP pour CHF 97'850.-.

Je tiens encore à communiquer une précision relative aux investissements qui concernent le patrimoine financier. Avec l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2, les coûts de ces investissements ne doivent plus figurer dans le compte des investissements mais directement en augmentation de la valeur de ces biens au bilan. Cependant, pour une meilleure transparence, les dépenses seront dorénavant portées en charge du compte de fonctionnement et neutralisées par des produits au compte de fonctionnement également pour montant identique aux charges. Les produits sont enregistrées sous une rubrique particulière intitulée « adaptations de bâtiments du patrimoine financier aux valeurs marchandes ». Ainsi, la dépense effectuée au cours de l'exercice 2022 de CHF 72'582.85 pour la rénovation de l'auberge de la Berra qui fait l'objet d'un crédit de CHF 100'000.- voté le 28 juin 2022, figure en charge et en produit du sous-chapitre 9638 du compte de résultat. La contrepartie du montant du produit de fonctionnement est enregistré au bilan sous la position 10840.00 « Bâtiments du patrimoine financier ».

David Repond: J'invite maintenant le Président de la CFin à nous faire lecture de son préavis.

8.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: Val-de-Charmey ne fait pas exception à la règle ! A l'image d'une très large majorité des communes fribourgeoises, notre commune affiche un important bénéfice à l'heure de boucler

ses comptes au 31.12.2022 avec un résultat excédentaire de CHF 2'034'971.41, alors que le budget tablait sur un déficit de CHF 271'878.00. Toutefois, la prudence reste de mise car ce résultat est avant tout comptable et étroitement lié à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 au 1er janvier 2022. Les nombreux changements imposés par cette modification, impactent profondément les comptes communaux et rendent difficiles les comparaisons avec les années précédentes. En résumé, ce très bon résultat 2022 s'explique principalement par la perception supplémentaire d'impôts réguliers en lien avec les années antérieures pour environ CHF 1'100'000.- ainsi que la dissolution de réserves et provisions à hauteur de CHF 745'000.-.

Pour l'année sous revue, le revenu de l'impôt des personnes physique tend même à se contracter. Avec CHF 6'400'000.00, il est inférieur de CHF 240'000.00 par rapport au montant

budgeté. Élément réjouissant, les impôts « conjoncturels » se maintiennent à un niveau très élevé (notamment CHF 670'000.00 pour les droits de mutations), reflétant, comme l'an passé, l'attractivité de notre commune. Dans l'ensemble, les charges sont maîtrisées et n'appellent pas de commentaires particuliers, hormis les coûts liés à l'administration générale qui continuent d'augmenter sensiblement (+CHF 168'000.- à CHF 1'418'000.-, soit une augmentation de 13% par rapport au budget). Les comptes du CSL, quant à eux, présentent une légère embellie avec une diminution des charges de quelque CHF 118'000.00 par rapport au budget.

Ce résultat est encourageant et témoigne de la volonté mise en pratique de maîtriser les coûts, mais il est aussi dû en partie à une modification des règles d'amortissement comptable qui en favorise le résultat. Le bilan est également fortement impacté par les nouvelles règles comptables appliquées au 31 décembre, avec notamment la réévaluation complète des différents actifs, faisant plus que doublé le total du bilan de 36 millions à 82 millions. Outre la réestimation de l'ensemble du patrimoine communal, la grande nouveauté réside dans la constitution d'une réserve liée au retraitement du patrimoine administratif. Pour notre commune, cette nouvelle réserve s'élève à CHF 4'240'000.- et devra être dissoute sur une période de 10 ans. Par conséquent, le résultat final des comptes comprend dès cette année, et pour les 9 suivantes, une part de bénéfice purement comptable de CHF 424'000.-.

Les dettes bancaires, elles, restent bien réelles et s'élèvent au 31 décembre à 24 millions. Avec une charge d'intérêt de CHF 186'000.-, le taux moyen est encore maintenu inférieur à 1% grâce aux contrats conclus en période de taux bas. Toutefois, nous tenons à souligner que chaque augmentation de 1% représentera une charge supplémentaire de CHF 240'000.-, de quoi sensiblement grevé le compte de résultat dans le contexte inflationniste actuel.

Au terme de ces considérations, on retiendra que la réforme du plan comptable (bilan et comptes de résultat) est désormais sous toit. Avec son lot d'artifices comptables à assimiler, la réforme MCH2 demandera à l'avenir une attention toute particulière des autorités pour une interprétation correcte de la réelle situation des finances communales. Mais, ces derniers mois, la finalisation de cette transition a surtout exigé beaucoup d'efforts de la part de la Conseillère communale responsable des finances et du responsable du service des finances.

La CFin tient ici à les féliciter et les remercier vivement pour l'immense volume du travail fourni. La qualité du rendu s'exprime aussi dans les recommandations de l'organe de révision. Hormis le système de contrôle interne (SCI), dont la formalisation doit encore être concrétisée, tout semble être bien maîtrisé. Ainsi, à l'instar de l'organe de révision dans son rapport du 12 juin 2023, la CFin propose au Conseil général d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 tels que présentés, mais tient à rappeler, que malgré le bon résultat comptable enregistré, la marge de manœuvre reste faible et que l'évolution des recettes fiscales et la priorisation des projets d'investissement

seront déterminantes ces prochaines années afin d'éviter une augmentation du taux d'imposition et/ou des différentes taxes communales.

En 2022, les investissements réalisés se montent à un peu plus de CHF 1'000'000.-, pour une charge nette d'environ CHF 740'000.-. Les principaux objets concernés ont été la création du vestiaire pour personne en situation de handicap du CSL, la route accédant à Cerniat et les infrastructures EC / EU de la traversée du village de Charmey. A noter que le budget communal prévoyait également l'installation pour CHF 1'000'000.-, de pavillons comme salles de classe

provisaires. Crédit qui finalement n'a pas dû être engagé. Hormis ce dernier point, les projets menés en 2022 s'avèrent une nouvelle fois modestes par rapport au montant de CHF 3'700'000.- prévu. Fort de ce constat, nous encourageant l'Exécutif à ne pas accumuler trop de retard dans les projets d'investissement, et notamment dans le cadre du renouvellement des infrastructures EU /EC. Il en va également de la crédibilité à conserver auprès des citoyens, dans la mesure où le caractère urgent des travaux à réaliser est régulièrement invoqué pour justifier l'acceptation des crédits d'investissement. La CFin propose au Conseil général d'approuver le compte d'investissement tel que présenté.

8.3 Approbation des comptes 2022 et du rapport de gestion

David Repond: Y a-t-il des questions ? Ceci n'étant pas le cas, je vous propose de passer au vote et de grouper l'approbation des comptes 2022 de fonctionnement et d'investissement, les 2 étant liés l'un à l'autre. Je demande à celles et à ceux qui approuvent les comptes 2022 de le faire par main levée.

Les comptes d'investissement et de fonctionnement 2022 sont approuvés à l'unanimité.



9 Crédit d'investissement de CHF 8'600'000.- pour l'extension de l'école et la création d'un local pour l'AES

9.1 Présentation de l'objet

 9. Crédit investissement école AES.pdf

David Repond: Avant de passer la parole au Conseiller communal pour la présentation de cet objet. La parole est-elle demandée?

Alexandre Charrière: Étant impliqué dans le groupe lauréat du concours, je souhaite me récuser pour ce point.

David Repond: Le Bureau prend note de cette décision personnelle et salue cette dernière. Nous ne manquerons pas de te faire revenir une fois le vote connu.

Benjamin Brülhart: Le projet que nous vous présentons ce soir et certainement un des plus importants car il en va de l'avenir de nos enfants, de leur instruction et plus spécialement de leur éducation. C'est un projet pour l'avenir et qui aura encore sens dans 20 ou 30 ans. Afin que chacune et chacun prenne une décision en toute connaissance de cause, je vais vous détailler cet objet. Pour rappel, le Conseil général lors de sa séance du 28 juin 2022 a accepté un crédit d'étude préliminaire d'un montant de CHF 250'000.- pour le projet d'extension de l'école et création d'un local pour l'AES.

A cet effet, un groupe de travail a été constitué et un inventaire des besoins a été rapidement établi afin d'identifier l'évolution présumée du nombre d'élèves pour les prochaines années, ceci au vu des statistiques régionales et cantonales en matière d'augmentation de la population et du potentiel des droits à bâtir de la Commune.

Par souci de rationalisation, mais également en regard des cheminements sécurisés et des transports scolaires à prévoir à proximité, c'est le site du Petit-Plan qui a été retenu. Le site a fait l'objet d'une étude de faisabilité, réalisée par Yves Murith, architecte. Le résultat de cette

étude a permis de confirmer l'implantation et la volumétrie nécessaires pour un tel projet, mais également de rassurer le Conseil communal sur le potentiel des droits à bâtir de la parcelle. La particularité du site réside dans le fait qu'il soit déjà construit et qu'il sera nécessaire de démolir les bâtiments existants, ceci en limitant le plus possible les perturbations sur les activités des propriétés voisines (accès, installations de chantier, poussières et nuisances sonores). Enfin, la parcelle mise à disposition possède quelques servitudes existantes.

Le programme ci-après était fourni aux concurrents du concours.

Locaux scolaires:

- Hall d'entrée indépendante, y compris sas (1 x 36 m²)
- 4 salles de classe de 81 m² pour les primaires de 6 à 12 ans
- 2 salles de classe de 96 m² pour les enfantines 4 à 6 ans
- 2 salles d'appuis de 21 m²
- 1 salle des maîtres de 30 m²
- Économat
- Local de nettoyage par étage de classe
- WC enseignants mixte et pour handicapés au rez-de-chaussée
- WC garçons et filles par étage de classes
- Ascenseur dimensionné pour une personne en chaise roulante accompagnée et un transpalette, desservant tous les niveaux.

Locaux d'accueil extrascolaire (AES):

- Hall d'entrée indépendante, y compris sas
- Vestiaires pour 45 enfants à proximité immédiate de l'entrée
- Réfectoire pour 45 enfants de 4 à 12 ans
- Cuisine avec espace de préparation pour livraison des repas en liaison chaude
- Local indépendant de stockage des déchets et poubelles
- Salle de jeux pour 35 enfants
- Espace polyvalent
- Bureau administratif pour une place de travail équipée
- Local de nettoyage avec lavabo industriel
- WC enseignants mixte et pour handicapés au rez-de-chaussée ;
- WC garçons et filles

Sous-sol totalement excavé pour le local de rangement du concierge, un économat, le local technique informatique, les locaux techniques CVSE (le bâtiment doit être raccordé au CAD communal au bois) et l'archivage (solde des surfaces).

Aménagements extérieurs

- Le projet doit prévoir des aménagements paysagers de qualité
- Cheminements sécurisés pour les élèves
- Accès via le chemin des Planches jusqu'à l'entrée du bâtiment accessible par les véhicules
- L'accès à la parcelle et les cheminements jusqu'aux entrées du bâtiment doivent être prévus avec des éclairages appropriés
- Pas de parking souterrain, mais prévoir 1 place de parc pour un véhicule d'une personne handicapée et 1 place pour les livraisons
- Préaux de 720 m² clôturés dont 10% couverts, 3/4 de la surface pour les classes primaires et 1/4 pour les classes enfantines, sécurisés

Exigences particulières

Des analyses géotechniques ont été effectuées avant le concours. Elles n'ont pas mis en évidence des contraintes majeures pour une construction avec un seul niveau de sous-sol. Les bâtiments existants seront démolis par l'entreprise totale. Une autre exigence au niveau de l'économie est de respecter la cible financière définie par le Conseil communal. Pour les sociétés, c'est offrir des qualités spatiales mettant en exergue le confort de l'utilisateur (fonctionnalité, lumière, chaleur, ombrage et acoustique). Au niveau de l'énergie, c'est respecter les exigences de performance énergétique Minergie® P-Eco, y compris obtention du label. Pour l'environnement, respecter les recommandations KBOB en matière de constructions durables.

Dans le but de renforcer la gestion durable des ressources, le Conseil communal avait imposé l'utilisation du bois de provenance suisse tant pour la structure des bâtiments que pour les matériaux visibles, ceci dans la mesure du possible. La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire sera assurée par le CAD. L'entreprise totale devra obligatoirement s'y raccorder. Toute mesure et solution qui permettent d'éviter les barrières architecturales devront être prises en regard des exigences liées à l'accès de personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante, aux bâtiments et aux locaux, ceci pour tous les niveaux. La Norme SIA 500 concernant une construction sans obstacles sera applicable.

Après avoir consulté et mandaté comme organisateur du concours la société Vallat Partenaires SA, sise à Charmey, à savoir en particulier Monsieur Patrick Vallat, il a été décidé de réaliser un concours d'étude et réalisation ouvert au niveau international, à savoir un concours d'entreprise totale avec remise d'un concept architectural, fonctionnel et chiffré. Cette façon de procéder permet aussi de pouvoir tenir les échéances fixées, au point de pouvoir le signer d'ici la fin juillet 2023 pour une réalisation d'ici fin juin 2025. Ceci sous réserve que le présent crédit accepté ce soir.

Cette façon de procéder permet aussi de pouvoir tenir les échéances fixées, au point de pouvoir le signer d'ici la fin juillet 2023 pour une réalisation d'ici fin juin 2025. Ceci sous réserve que le présent crédit soit voté d'ici fin juin 2023.

Lors du concours, le Conseil communal attendait des concurrents qu'ils :

- respectent les exigences du Règlement communal des constructions
- interprètent le site qui possède une sensibilité paysagère et patrimoniale, afin de proposer une typologie architecturale appropriée
- proposent un projet architectural de qualité et fonctionnel
- soumettent des propositions concrètes, réalisables, créatives, souples et évolutives tant en termes de volumétrie, d'image générale du projet qu'en matière de répartition des différentes fonctions, tout en apportant la sécurité nécessaire aux usagers des bâtiments

C'est donc à partir des attentes programmatiques, des objectifs fixés, des exigences techniques imposées et de l'échéance de réalisation que le Jury a pu se laisser séduire par le projet intitulé « Blotti sous le feuillage ». Ce projet est clairement le meilleur, à l'unanimité des membres du Jury, parmi les dix propositions reçues de la part d'entreprises totales majoritairement de la région, dont le lauréat. Avant la signature du contrat avec le lauréat du concours d'entreprise totale, une démarche d'optimisation sera effectuée avec cette dernière afin de tenir compte des remarques émises par le Jury. Le projet procède d'une lecture très fine du site. Il reconnaît la prédominance physique, historique et symbolique de la colline et de son église. L'auteur propose la construction de deux volumes distincts. Ce choix permet d'offrir

des bâtiments aux volumes appropriés au lieu, en parfait adéquation avec le tissu urbain du village. Le petit volume, contenant des fonctions communautaires, s'adosse à la colline et permet la définition d'une plateforme à usage multiple en direction du Chemin des Planches. Le second volume, contenant le programme spécifiquement scolaire, est de plus grande envergure et assume une présence propre à l'identité scolaire du complexe. Sa toiture à double niveaux diminue son effet de longueur et permet de s'harmoniser avec la pente du terrain. Le petit bâtiment accueille le programme de l'AES sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée se trouvent le réfectoire avec ses locaux de service et sa cuisine. Le réfectoire s'ouvre largement sur le préau, l'un pouvant devenir le prolongement de l'autre. La cuisine bénéficie d'un accès indépendant et de plain-pied assurant ainsi une autonomie dans son utilisation quotidienne. Le second bâtiment, de plus grande envergure, accueille le programme scolaire réparti en deux niveaux.

La gestion de la luminosité et de la surchauffe estivale doit encore être affinée. Les classes enfantines sont généreusement vitrées sur trois façades. La volumétrie du projet est bien proportionnée et d'un bon rapport avec ses voisins. L'orientation des façades et des faîtes de toitures font sens avec l'orientation principale de l'église et le déroulé en plateaux successifs du cimetière. Le Jury a particulièrement apprécié la finesse et la précision d'une telle implantation. Le Jury salue l'ensemble de la proposition parfaitement compatible avec les enjeux historiques et patrimoniaux du site. Il apprécie la cohérence du projet tant dans sa volumétrie que dans le fonctionnement des plans et l'expression des façades. Toutefois, le développement du projet devra porter une attention particulière sur la lumière naturelle dans les salles d'enseignement, sur l'identité et le fonctionnement du préau ainsi que sur la durabilité de la vêtue des façades.

Montant du crédit d'investissement:

- CFC 1 à 6 via un contrat en entreprise totale ** : CHF 7'000'000.-
- Assurance MO, taxes, intérêts, traitement d'éventuelles oppositions, etc. : CHF 120'000.-
- Mobilier, équipements et matériel scolaires : CHF 220'000.-
- Réserves, divers et imprévus 5% sur libellés a) à c) + 3% de renchérissement : CHF 590'000.-

Total HT: CHF 7'950'000.-

TVA 8.1% dès le 01.01.2024: CHF 643'950.-

Total TTC: CHF 8'593'950.-

Total arrondi: CHF 8'600'000.-

Le plan financier se dessine de la manière suivante:

Crédit de construction

Montant du devis CHF 8'600'000.-

Terrain 2'315 m2 (estimé à 150.-/m2) : CHF 347'250.-

Subvention cantonale estimée : - CHF 380'000.-

Coût du projet : CHF 8'567'250.-

Crédit d'investissement sans le terrain : CHF 8'220'000.-

Arrondi à CHF 8'250'000.-

Financement

Fonds propres (trésorerie courante) : CHF 1'000'000.-

Emprunt : CHF 7'250'000.-

Charges financières annuelles

Amortissement 3% (sans la valeur du terrain) : CHF 247'500.-
Intérêts 3% : CHF 217'500.-
Total : CHF 465'000.-

Location estimée selon convention cercle scolaire

Crésuz (Y COMPRIS TERRAIN) : CHF 45'000.-
Châtel-sur-Montsalvens (Y COMPRIS TERRAIN) : CHF 34'000.-
Solde frais financiers à charge de Val-de-Charmey : CHF386'000.-

Une convention intercommunale relative au cercle scolaire de la Jogne a été signée par les 3 communes avec entrée en vigueur au 1er août 2018. Selon l'article 5, les frais financiers correspondent à la location des locaux.

Ils comprennent :

1. la moitié de l'amortissement obligatoire constant de 3% calculé d'une part sur la valeur du terrain faisant partie du périmètre de construction ainsi que sur la base des coûts effectifs pour le nouvel immeuble
2. l'intérêt annuel moyen calculé sur la base des intérêts de la dette pour les nouveaux immeubles

Les communes de Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens participent aux frais financiers au prorata de la population légale, selon art. 5 alinéa 3 de la convention.

Beaucoup d'entre vous se posent des questions pour les sociétés, sachez que nous avons établi un tableau d'occupation avant travaux, pendant les travaux et pour la suite. Nous avons pu contacter chaque société pour les reloger.

David Repond: Je remercie Benjamin pour la présentation très détaillée du projet, mais je me permets de rappeler un point : la lecture intégrale des documents remis avant l'assemblée n'est pas utile et ne favorise pas les débats. Le Conseil général travaille ses dossiers en détail à l'avance, et les questions permettent de clarifier certains éléments. Pour le futur, je m'adresse à l'Exécutif dans son ensemble, il n'y a pas de nécessité à effectuer une lecture complète, une présentation synthétisée suffit.

J'invite maintenant le Président de la CFin à nous donner lecture de son préavis.

9.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: L'an passé, le Conseil général a accepté un crédit d'étude de CHF 250'000.- pour un projet de construction de classes d'enseignement supplémentaires avec accueil extrascolaire. Ce faisant, il a reconnu l'urgence en la matière. Ce soir, nous devons nous déterminer sur la prochaine étape, à savoir le financement du projet qui a gagné le concours d'architecture. Réalisée en entreprise totale, c'est-à-dire à forfait tout compris (hormis le mobilier), la construction des nouveaux bâtiments coûtera CHF 7'000'000.- HT. A ce montant, le Conseil communal estime qu'il faudra ajouter environ CHF 1'600'000.- pour couvrir l'achat du mobilier et des équipements scolaires, les frais annexes, la TVA et une réserve de près de CHF 600'000.- en cas d'imprévu et de renchérissement de 3%. S'agissant de ce dernier point, la CFin exprime son étonnement, en sachant que le contrat d'Entreprise totale stipule précisément que les risques de dépassement de budget, ainsi que le renchérissement, sont à supporter par l'entreprise adjudicatrice. Côté financement, la présentation du Conseil communal nous paraît également peu précise, puisqu'elle ne dit rien quant à la part des coûts d'exploitation qui sera supportée par les communes de Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens

dans le cadre de la convention du Cercle scolaire pour l'utilisation des locaux. Vous allez dire que ce dernier point n'a pas de sens mais je vous assure qu'elle a toute sa place dans le préavis de la CFin étant donné que nous découvrons le plan financier ce soir, en même temps que vous.

A ce titre, la CFin enjoint le Conseil communal à négocier la participation de nos deux communes voisines de manière juste et équitable, tant sur le plan de la répartition des coûts d'exploitation (charges financières y comprise) que de la mise à disposition du terrain.

Quel que soit l'issue des discussions, le financement de ces nouvelles infrastructures scolaires aura un impact conséquent sur les comptes communaux. En tenant compte des liquidités disponibles pour le projet, estimées à CHF 1'000'000.- par l'Exécutif, auxquelles s'ajouteront des subventions cantonales d'environ CHF 400'000.-, un nouvel emprunt bancaire devra être contracté à hauteur minimale de CHF 7'200'000.-. Calculées à 6 % (3 % d'intérêts et 3% d'amortissement), les charges financières à intégrer au compte de résultat s'élèveront à plus de CHF 430'000.- par année.

Bien que regrettant les informations lacunaires de la présentation mais reconnaissant la nécessité d'aller de l'avant avec ce projet, la CFin préavise favorablement le crédit de CHF 8'600'000.- pour lancer la construction des nouvelles salles d'enseignement et d'accueil extra-scolaire. Parallèlement, le Conseil communal voudra bien s'engager à fournir les compléments d'informations demandées et notamment sur la participation financière des communes de Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens dès la prochaine séance du Conseil général.

Au terme de la lecture du préavis de la CFin, je tiens à préciser que c'est la première fois que nous découvrons les chiffres objets de la clarification demandée en conclusion du rapport. Je compte sur un peu plus de professionnalisme à l'avenir, merci d'avance.

9.3 Vote

David Repond: J'ouvre la discussion, y a-t-il des questions ou des remarques ?

Annick Remy-Ruffieux: Vous avez évoqué qu'il y aurait deux salles de classe à disposition des sociétés, est-ce que ce sont des salles qui seront utilisées conjointement avec l'école et libérées le soir pour une utilisation par les sociétés ? Ou est-ce des salles qui seront tout le temps libre ?

Gonzague Charrière: Alors effectivement, nous avons des discussions suite aux demandes légitimes de certains citoyens quant à l'avenir de nos sociétés. Effectivement, nous avons eu un entretien, en particulier Anne-Blanche Dias, aujourd'hui avec le Directeur d'établissement afin qu'il puisse de son côté affiner les demandes des enseignants. Il a été discuté du sort qui serait réservé aux salles d'école enfantine. Aujourd'hui, elles sont dans les combles et l'idée aurait été de les déplacer en partie sur le site du petit-Plan. Cependant, le Directeur souhaite que toutes les classes enfantines restent sur le site actuel pour des questions de commodité et de disponibilité de matériel. Selon l'évolution du nombre de classes, il apparaît qu'il préfère garder une salle enfantine dans les combles. Ce qui veut dire que deux salles de classe seraient disponibles pour les sociétés locales. Le cas échéant, il y aurait soit deux salles des combles ou deux salles dans le nouveau bâtiment. Il ne faut pas oublier que les salles du site de l'ancienne école de Cerniat pourront toujours être utilisées. Nous aurons suffisamment de salles, voire plus de salles que ce que nous avons actuellement à disposition.

Bruno Clément: Tout d'abord, je voulais féliciter le Conseil communal pour le choix du projet que j'ai eu l'occasion de voir lors du vernissage. Je trouve très bien son côté architectural au

niveau matérialité et son aménagement extérieur. A ce propos, ce n'était pas clair si les panneaux solaires étaient prévus ou pas? Cela serait important de le prévoir et je me joins aussi à la préoccupation pour les sociétés. C'est vrai que l'on en a beaucoup discuté en séance de groupe et je remercie les efforts qui ont été faits et les propositions faites ce soir. C'est une bonne chose. Je me demandais s'il ne serait pas possible d'utiliser une partie de l'AES qui n'est que très peu utilisé en soirée et en week-end pour les sociétés, notamment le réfectoire.

Benjamin Brülhart: Je vous informe que les panneaux solaires sont prévus. Tout cela sera étudié avec l'entreprise générale. Nous en avons l'obligation. Je souhaite maintenant revenir sur l'intervention de Cédric Yerly. Nous avons reçu les dernières informations financières à la fin de la semaine passée. Nous voulions vous communiquer ce soir des éléments valables, y compris pour la banque.

David Repond: Je rappelle tout de même qu'il y a une exigence légale qui est de fournir à la CFin les documents 20 jours avant l'assemblée, d'où la remarque du Président de la CFin.

Valérie Demierre: Est-ce que l'horaire continu a été envisagé? Dernièrement, il y a eu un sondage fait par l'Institut Sotomo sur l'avenir de l'école en Suisse et il ressort que 70% des personnes sondées se montrent favorables à cet horaire continu. Cela sous entend que les enfants mangent sur site. Est-ce que cela a été envisagé ?

Benjamin Brülhart: Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour concernant le projet présenté ce soir. C'est une question d'organisation de l'école et nous ne pouvons pas y répondre. C'est à voir avec l'Instruction publique et le responsable d'établissement.

Valérie Demierre: Je sais que des cantons ont été pilotes pour ce genre d'horaire et je me demandais si vous aviez pu anticiper la problématique qui pourrait se poser dans quelques années.

Benjamin Brülhart: Nous en avons entendu parler mais pour le moment, nous allons nous concentrer sur la construction de l'école et ensuite nous verrons pour l'organisation.

Didier Ruffieux: Est-ce que les élèves pourront relier les nouveaux bâtiments par les Lévanches?

Benjamin Brülhart: C'est ce qui est prévu, oui.

Benoît Broch: Pour revenir sur ce que le Président de la CFin a dit par rapport au dépassement de coûts et à la réserve pour "divers et imprévus" alors que les plus-values sont à la charge du constructeur, est-ce qu'on peut avoir une explication?

David Repond: On parle ici de la réserve pour divers et imprévus et renchérissement qui était comprise dans les documents d'appel d'offre, de CHF 590'000.-. La question est : est-ce que cette réserve est mentionnée par le constructeur ou est-elle ajoutée par la commune ?

Benjamin Brülhart: La réserve est additionnée par la commune parce que nous avons l'intention, éventuellement, de faire un deuxième sous-sol.

Benoît Broch: Ce n'est pas dans le projet! Nous ne pouvons pas voter cette construction s'il va y avoir un second sous-sol.

Gonzague Charrière: Il y a beaucoup de professionnels de la construction dans cette salle et ils savent que peu importe le projet que l'on construit, il y a toujours des imprévus. On vient de reprocher au Conseil communal d'avoir dépassé le crédit pour la Route de Cerniat, ce que je peux entendre. Mais ici, c'est une sécurité parce qu'aujourd'hui nous avons la possibilité de faire des propositions d'amélioration à partir du moment où il y aura la Commission de bâtisse sur l'évolution du bâtiment et dans ces phases de réflexion. Là, il peut arriver qu'il y ait des éléments qui arrivent alors qu'ils n'ont pas été fixés dans le projet d'aujourd'hui, des

améliorations sur la réflexion globale de l'objet. C'est pour cela que l'on a voté un montant à disposition dans le crédit. Nous espérons bien évidemment qu'il ne sera pas nécessaire mais gouverner c'est prévoir et nous préférons avoir un montant pour les imprévus au-delà du fait que le projet devrait les comprendre plutôt que de revenir vers vous dans deux ans et demander des crédits complémentaires. Étant donné les difficultés qu'il y a dans la construction, il y a des imprévus qui peuvent arriver. Normalement, cela ne devrait pas arriver étant donné que c'est le principe même qui a été mis en place dans le concours pour éviter ce type de surcoût. La prudence est mère des vertus.

Benoît Broch: Gouverner, c'est prévoir, c'est juste. Par contre, ce qu'on entend ici, de rajouter un deuxième sous-sol et de le cacher à la votation d'un objet, ce n'est pas prévoir.

Gonzague Charrière: Ce n'est pas une discussion menée au sein du Conseil communal. Les réflexions qui ont été menées dans le cadre de la commission portaient sur une optimisation éventuelle des surfaces et des volumes, mais le deuxième sous-sol ne faisait pas partie des réflexions pour le moment.

David Repond: Je m'exprime en mon nom personnel et non comme Président du Conseil général. Cette assemblée sera résumée dans la presse, donc je me fais éventuellement l'écho de ce qui pourrait se dire au niveau des entreprises qui ont participé au concours. Ces dernières pourraient estimer qu'une telle réserve est une concurrence déloyale, car certaines avaient peut-être tout anticipé dans leur projet. Il y a eu un appel d'offres en marché publique, avec un cahier des charges très complet, où tout devait être inclus dans le budget plafonné, y compris les aménagements extérieurs, les renchérissements, etc. Aujourd'hui, on se permet d'ajouter à peu près 8% du budget global en divers et imprévus. En regard du niveau d'exigence formulé dans l'appel d'offres, je trouve ça quelque peu déloyal pour les entreprises ayant tout intégré.

Vincent Andrey: A titre personnel, j'aimerais rendre attentif le Conseil communal que cela devient une habitude d'avoir des demandes de crédits supplémentaires, des réserves qui sont faites. Par rapport à nos citoyens, cela devient compliqué à justifier ou à répondre aux questions. Personnellement, j'en ai eu plusieurs et je n'ai bientôt plus de réponses à donner. Parce que même si on nous explique les choses, cela devient une mode d'avoir des demandes de crédits supplémentaires ou des réserves qui sont faites pour des projets. Je pense que l'on doit être suffisamment fermes pour demander à ce que les devis soient tenus. Sans cela, la gestion financière de la commune va devenir compliquée dans les années à venir. Soyez rigides et conséquents par rapport à ces montants qui sont présentés.

Camille Nussbaumer: J'interviens ici en tant que membre de la CFin. J'aimerais insister sur le rapport de la CFin. J'aimerais que le Conseil communal s'engage sur le point de la participation des communes voisines. C'est important au niveau du cahier des charges et de la convention du Cercle scolaire qui est existante ou à renouveler. Mais c'est un nouveau point qu'il faudra négocier avec les communes voisines et donc j'aimerais que le Conseil communal s'engage à tenir son rôle dans ces discussions et que cela soit formalisé.

David Repond: Y a-t-il d'autres interventions? La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. Que les membres du Conseil général qui acceptent ce crédit d'investissement de CHF 8'600'000.- pour l'extension de l'école et création d'un local pour l'AES le fassent savoir par main levée.

Le crédit d'investissement de CHF 8'600'000.- est accepté avec 25 voix pour , 1 contre et 2 abstentions.

10 Crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour la réfection et la mise aux normes de sécurité de la maison Mossu (Rue du Centre 19, 1637 Charmey)

10.1 Présentation de l'objet

 10. Investissement_immeuble mossu_30052023.pdf

Benjamin Brülhart: Vous avez reçu le document, je ne vais pas le relire. Cet appartement a été loué pendant 30 ans aux mêmes personnes qui ont récemment déménagé, aucun travaux n'a été effectué durant cette longue période. L'idée est de refaire cet appartement, qu'il réponde aux normes de sécurité et le relouer le plus vite possible. Ensuite, nous proposerions ce logement aux locataires du dessous afin que nous puissions faire les travaux dans celui du 1er étage et ainsi de suite dans les 2 à 3 années à venir. Une fois que tous les appartements seront faits, nous passerons à la structure externe du bâtiment. Nous souhaitons commencer par l'appartement qui est actuellement libre car les sanitaires et la cuisine sont dans un état lamentables et l'électricité n'est plus du tout aux normes. Nous avons également pensé à faire tous les travaux en une fois. Cependant, nous devrions reloger les locataires actuels ailleurs. C'est ce qu'on voulait éviter.

10.2 Préavis Commission financière

Cédric Yerly: La présente demande de crédit concerne la rénovation intérieure d'un des appartements de la maison Mossu pour un total devisé à CHF 135'000.-. Comme le mentionne le rapport du Conseil communal, cette vénérable bâtisse nécessite toutefois une réfection globale, en sachant que l'enveloppe extérieure présente également de sérieux signes de vieillissement. Pour cette raison, mais aussi parce que le manque à gagner, moins de CHF 1'000.- par mois, sera négligeable durant la période d'étude, la CFin est d'avis qu'il est préférable de chiffrer le coût total des travaux à réaliser et non pas de procéder à un investissement par saucissonnage. Ainsi, la CFin préavise défavorablement ce crédit de CHF 135'000.- tel que présenté et invite le Conseil communal à présenter au Conseil général un devis général pour la rénovation globale du bâtiment Mossu lors d'une prochaine séance.

10.3 Vote

David Repond: Je me permets de clarifier un point suite à l'intervention de Cédric Yerly. La CFin fait-elle, conformément à l'Art. 14 de la RELCo, une proposition de renvoi de l'objet dans le but d'obtenir un devis général pour la rénovation globale du bâtiment Mossu ?

Cédric Yerly : En effet, au nom de la CFin, je confirme proposer le renvoi de cet objet dans l'attente de la présentation d'un devis pour une rénovation générale.

Alexandre Charrière: Je m'exprime en mon nom propre. Je pense également que ce mode de procéder sans vision globale n'est pas idéal et suis d'avis de reporter cet objet pour avoir une vision du projet dans sa totalité. Reloger les locataires, il faudra de toute façon le faire durant les travaux car c'est difficile de cohabiter.

Vincent Andrey: J'aurais aimé savoir comment la commune a décidé de faire les travaux par tranche plutôt que dans la globalité?

Benjamin Brülhart: Nous avons prévu de réaliser les travaux par tranche justement pour éviter de déloger les locataires. C'est uniquement pour cela.

Vincent Andrey: Est-ce la seule condition qui a été prise en compte ?

Benjamin Brülhart: Oui.

David Repond: Y a-t-il d'autres intervention ? Ceci n'étant pas le cas, nous allons tout d'abord voter sur la demande de report de l'objet proposée par la CFin. Si le report est accepté, nous ne voterons pas sur cette demande de crédit ce soir. Je demande à celles et à ceux qui acceptent de reporter cet objet de le faire savoir par main levée.

Le Conseil général décide de reporter cet objet avec 28 voix et 1 abstention.



11 Information sur la convention d'exploitation de la patinoire

 11. Patinoire – CONVENTION DE PARTENARIAT ET CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE.pdf

David Repond: Nous en avons terminé avec les demandes de crédit et pouvons dès lors passer au point 11 de l'ordre du jour. Pour rappel, lors de l'assemblée du 12 décembre 2022, les membres du Conseil général avaient accepté à la majorité l'octroi d'un crédit de CHF 450'000.- pour la création d'une patinoire. Plusieurs commissions s'étaient penchées sur le sujet et avaient insisté sur la nécessité de signer une convention d'exploitation qui préserve les intérêts de la commune. Je passe ainsi la parole à Sophie Moret qui souhaite informer le conseil général sur l'état de la convention.

Sophie Moret: Nous avons travaillé depuis décembre 2022 sur un projet de convention et je voulais vous mentionner les points importants dans cette convention sans vous la lire dans sa globalité. Je vais reprendre particulièrement les 6 points soulevés par Jean-Claude Kolly, au nom du Groupe Le Centre, lors de la dernière assemblée. Il y a 6 points qui me semble primordiaux dans cette convention.

1. Bail à loyer: Finalement, cela se fera sous forme de droit de superficie qui est plus adéquate par rapport au bail à loyer. Le droit de superficie sera fait par le propriétaire en faveur de la commune pour une durée de 20 ans et pourra être prolongée d'un commun accord.
2. Les parties engagées par la convention: La commune, le propriétaire et l'Association qui exploitait la patinoire précédente et qui nous donnera un certain nombre d'objets. L'exploitant ne prend pas parti à la convention car le propriétaire délèguera cette exploitation à l'exploitant du restaurant et répond solidairement de la bonne exploitation.
3. Obligation terme d'investissement: Les obligations de la commune sont clairement définies dans cette convention en matière de financement. C'est la patinoire, le groupe froid, le système de refroidissement et les bandes de sécurité. Tout investissement qui en découlerait, parking, activité d'été, etc. n'est pas de notre ressort. Et l'organisation d'activité dans cette convention est laissée au propriétaire du fond.
4. L'investissement pour la récupération de chaleur du groupe froid est clairement défini comme étant la responsabilité du propriétaire du fond.
5. Les pénalités: Il y a une durée imprescriptible de 5 ans qui est définie. Pour les pénalités, il y a deux articles qui parle de cela. Le premier dit que la patinoire sera amortie sur 20 ans, donc 5% par an, ce qui sera également reflété dans les comptes de la commune. Le deuxième, c'est en cas de résiliation anticipée l'indemnisation sera basée sur les règles du Code civil suisse qui demande une indemnisation équitable. Si vous mettez ces deux articles ensemble, une indemnisation équitable sera la valeur résiduelle de la patinoire

mais cela permet de prendre en compte s'il y a une erreur de l'une ou l'autre des parties vu des circonstances exceptionnelles.

6. J'aimerais soulever un point que je pense important. Selon la convention proposée, au-delà des 20 ans et si la durée n'est pas prolongée, l'installation reviendra au propriétaire du fond sans indemnité mais en contrepartie la commune n'a pas besoin de remettre le terrain en état. Il nous semblait important de ne pas laisser des dettes pour les suivants puisque le démantèlement d'une installation peut être couteux.

Cette convention a été donnée pour relecture aux commissions qui s'étaient penchées sur cet objet et un certain nombre de commentaires a été fait dont le principal était d'avoir un tarif indigène. Ce point a été abordé avec l'exploitant qui proposera un tarif indigène sur le prix des abonnements pour des questions pratiques. Les rabais sont entre 12% et 20% en fonction de l'âge et du type d'abonnement. Il était également demandé que la commune cherche des aides à l'investissement. Des discussions sont en cours entre le HC Charmey et la LORO Sport. Je tiens à remercier Pierre Perritaz pour son soutien dans cette démarche. Une demande a été faite au Fond d'équipement touristique et les demandes de sponsoring sont en cours auprès des entreprises. Nous n'avons malheureusement pas de réponse formelle à vous donner ce soir mais sachez que c'est en cours.

David Repond: Y a-t-il des questions ou des remarques? La parole n'étant pas demandée, je rappelle qu'il s'agit uniquement d'informations transmises par le Conseil communal dans un souci de transparence. Nous n'avons donc pas à nous prononcer sur ce point mais l'exécutif est toutefois fortement encouragé à suivre les recommandations faites par le Conseil général. Je vous propose de passer au point 12 de l'ordre du jour.

12 Election d'un membre à la Commission financière

David Repond: Suite à la disparition de Dominique Telley, qui était membre de la commission financière, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre pour ladite commission. En effet, selon Art 58 du règlement du Conseil général, la commission financière est composée de 7 membres du Conseil général. Je passe la parole au chef de groupe du Groupe Citoyens.

Bruno Clément: Le Groupe citoyen propose Florian Martin comme membre de la Commission financière pour remplacer Dominique Telley. Florian Martin est un habitant de Charmey et je lui demanderai de se présenter lui-même tout à l'heure. Il a montré beaucoup de motivation à prendre cette place au sein de la CFin. Je vous invite à soutenir cette candidature.

Florian Martin: En séance de groupe, on m'a proposé de reprendre ce poste. J'ai annoncé que je n'avais pas forcément de suite les connaissances financières. Par contre, je suis toujours motivé pour apprendre de nouvelles choses. Même si les premières fois seront peut-être plus difficiles, je prendrai le temps qu'il faut pour apprendre.

David Repond: Y a-t-il des interventions quant à cette proposition de candidature ou une autre proposition ? Un scrutin de liste est-il demandé ? Si tel n'est pas le cas, conformément à l'art. 46 al. 1 de la LCo, qui spécifie que si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents", je déclare Florian Martin élu au sein de la commission financière. Je te félicite Florian pour ton élection et te souhaite beaucoup de plaisir au sein de la commission.



13 Election de la Présidence du Conseil général

David Repond: Selon l'art. 32 de la Loi sur les Communes, « le Président et le Vice-Président sont élus pour une période de douze mois ». Aussi est-il temps de procéder à ces élections. Je me permets de rappeler le tournus de présidence prévu lors de la séance constitutive, qui est le suivant :

2022-2023 : PLR

2023-2024 : Groupe Citoyen

2024-2025 : Le Centre

Selon le tournus établi, je donne la parole au chef de groupe pour le Groupe Citoyens.

Bruno Clément: Pour la Présidence, en fonction du tournus pré-établi, le Groupe Citoyens a le plaisir d'annoncer la candidature de Nicolas Guillet pour la législature 2023-2024.

David Repond: Y a-t-il d'autres interventions liées à cette candidature ? Si tel n'est pas le cas, comme au point précédent, l'art. 46 al. 1 de la LCo précise la procédure pour cette élection. Je déclare ainsi Nicolas Guillet élu à la présidence du Conseil général pour l'année 2023-2024.

Nicolas Guillet est tacitement élu à la Présidence du Conseil général pour la législature 2023-2024.



Nicolas Guillet: Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez ce soir. La barre a été placée haut car mes deux prédécesseurs ont fait un excellent travail. Je vais faire de mon mieux pour suivre à la lettre l'ordre établi.

14 Election de la Vice-Présidence du Conseil général

David Repond: Le déroulement de cette élection est identique à la précédente. Aussi je passe la parole au chef de groupe pour Le Centre.

Jean-Claude Kolly: Pour le Groupe Centre, il est proposé à la Vice-Présidence, Alexandre Charrière qui siège déjà au Bureau et je vous propose d'accepter sa nomination.

David Repond: Y a-t-il d'autres interventions par rapport à cette candidature ? Si tel n'est pas le cas, et de manière identique à l'élection précédente, je déclare élu Alexandre Charrière à la Vice-Présidence pour l'année 2023-2024.

Alexandre Charrière est tacitement élu à la Vice-Présidence du Conseil général.



15 Élection d'un nouveau scrutateur pour le groupe Le Centre

David Repond: Par effet de ricochet, il y a lieu d'élire un nouveau scrutateur au sein du bureau pour le groupe le Centre, en remplacement d'Alexandre Charrière fraîchement élu Vice-Président. Je passe à nouveau la parole au chef de groupe pour le Centre.

Jean-Claude Kolly: Le groupe Centre propose Benoît Tornare comme scrutateur.

David Repond: Y a-t-il d'autres interventions par rapport à cette candidature ? Si tel n'est pas le cas, tout comme lors des deux élections précédentes, je déclare élu jusqu'au terme de la législature Benoît Tornare en tant que scrutateur au sein du Bureau pour le groupe le Centre.

**Benoît Tornare est tacitement élu au sein du Bureau en tant que scrutateur pour le groupe ➡
Le Centre jusqu'au terme de la législature.**

David Repond: Je profite de féliciter chaleureusement toutes les personnes nouvellement élues dans leur fonction et je souhaite à chacune et chacun plein succès.

16 Divers du Conseil communal

Gonzague Charrière: Même s'il n'est pas très agréable pour un Conseil communal de voir son travail être considéré comme de l'amateurisme., je relève tout-de-même que la collaboration avec les commissions du Conseil général a été, une fois de plus, fructueuse et je relèverai en particulier la Commission du tourisme avec laquelle il a été très agréable de collaborer en particulier pour l'organisation du 60ème anniversaire de la Télécabine qui fut un succès remarquable grâce à l'engagement extraordinaire de cette commission qui a vraiment fait un travail colossal en très peu de temps. D'ailleurs, je porte à votre attention qu'en 2024, c'est le 10ème anniversaire de la fusion entre Cerniat et Charmey. Donc, vu l'efficacité de la commission dans l'organisation de manifestations, nous souhaiterions en discuter ensemble.

Pour les personnes qui l'ignorerait, ce week-end a eu lieu une petite célébration au CSL pour le 50ème anniversaire et l'inauguration du vestiaire pour personnes à mobilité réduite. D'ailleurs, les coûts pour ce projet ont été très bien maîtrisés car nous étions à CHF 204'000.- au lieu des CHF 250'000.- du crédit voté. Je tiens à remercier Pascal Repond pour son excellente collaboration et grâce à son expertise, nous avons pu mettre en place un local qui peut satisfaire tout le monde. J'en profite également pour remercier Benjamin Brülhart pour l'organisation de ce week-end festif, ainsi que les architectes et toutes les entreprises qui ont produit un magnifique travail. Collaborer est nécessaire si l'on veut mener des projets, si l'on veut faire en sorte que la commune se développe harmonieusement et dans la sérénité et c'est ainsi que l'on pourra maintenir le cap vers l'avenir.

David Repond: Merci M. le Syndic pour ces informations, nous pouvons à présent passer au dernier point de l'ordre du jour, les divers du Conseil Général.

17 Divers du Conseil général

17.1 Propositions

David Repond: Y a-t-il des propositions déposées ce soir ? Cela ne semble pas être le cas.

Mathieu Fehlmann: Au chapitre des divers du CG, je souhaiterais m'exprimer en mon nom et au nom du Bureau pour remercier David Repond pour cette année de présidence. Tu as été un bon guide pour nous et je crois qu'on peut relever ta précision d'orfèvre sur l'ensemble des sujets ainsi que l'écoute que tu as mise à disposition pour le Bureau et pour l'administration communale. Tu as mené ce Conseil général d'une main de maître et je pense qu'on peut t'applaudir pour ça!

David Repond: Merci Mathieu et merci à vous toutes et tous.

17.2 Postulats

David Repond: Y a-t-il des postulats déposés ce soir ?

Mathieu Fehlmann: Au nom d'Annick Remy-Ruffieux et moi-même, nous demandons au Conseil Communal de trouver dans ces bâtiments actuels ou futurs, un local où nos jeunes puissent se réunir. En effet, la société de Jeunesse La Concorde est l'une des plus grande société de jeunesse de notre district, mais c'est également une des seules sans local de rencontre. Une société de jeunesse est le bassin et l'essence de nos associations villageoises, nous nous devons de leur mettre à disposition les moyens de se rencontrer et de renforcer l'esprit de village. Cela, nous semble d'autant plus important que notre jeunesse, nous a prouvé lors des derniers RJG et chaque année à la Bénichon qu'elle est dynamique et travailleuse. De plus, notre village est un peu excentré. Cela veut dire que nos jeunes doivent facilement prendre la voiture pour sortir.

David Repond: Nous prenons note du dépôt de ce postulat. Il sera étudié lors de la prochaine séance du Bureau qui décidera de le soumettre au Conseil général.

17.3 Résolutions

David Repond: Y a-t-il des résolutions déposées ce soir ? Ce n'est pas le cas.

17.4 Questions

David Repond: Nous en arrivons au dernier point de l'ordre du jour. Y a-t-il des questions ?

Annick Remy-Ruffieux: Au nom de Mathieu Fehlmann et moi-même, nous déposons la question suivante :

Longtemps la commune sous-traitait au canton l'encaissement et le suivi des impôts communaux. Depuis quelques années, c'est une tâche qu'elle a repris dans ses locaux. Il a été question de surcharge de l'équipe comptable durant les derniers mois, et de plus la mise en place de la nouvelle loi sur la protection des données, qui entre en vigueur au 1er septembre 2023, renforce la gestion des données personnelles et sensibles, telles que le sont évidemment les documents liés aux impôts. Aussi nous nous questionnons sur les aspects suivants:

1. Est-ce toujours adéquat que la commune traite les impôts en son seing?
2. Si oui, un traitement confidentiel comme il se doit ainsi que des procédures strictes et appliquées sont-ils en fonction?

Dans le cadre de la gestion d'entreprise, j'ai fait un audit concernant la gestion de la protection des données. C'est une demi-journée pour CHF 1'500.- et cela permet de mettre en évidence de où sont les problèmes par rapport à la protection des données et aux documents sensibles. Cela pourrait également être une bonne chose pour la commune.

Sophie Moret: Pour répondre à cette question, celle-ci a déjà été évoquée à l'administration et Alain Wirz s'est renseigné auprès du canton. Au niveau des coûts, cela représente 1.5% des revenus fiscaux de la commune. Peu importe la commune. Dans notre cas, cela représente environ CHF 200'000.-. Donc à notre regret, car d'un point de vue opérationnel, on pensait que c'était une bonne chose. Les frais sont difficiles à justifier en regard des coûts générés par ce processus à l'interne.

Concernant la confidentialité, le problème ne serait pas résolu même si le canton encaissait nos impôts, car nous continuerions de recevoir des données par individu. Par contre, il a été relevé un point concernant les procédures strictes et appliquées. Je pense que le personnel communal est conscient qu'il traite des données confidentielles. Après vérification, la loi sur la protection des données ne s'applique pas aux communes car nous sommes soumis à la loi

cantonale sur la protection des données. Alain Wirz est actuellement en train de travailler sur le système de contrôle interne (SCI), donc nous en avons discuté et cela nous paraît être une bonne opportunité de s'assurer que cet aspect-là soit traité et respecté. Le point de l'audit est également à réfléchir de notre côté sachant que le traitement électronique est quelque chose qui n'est pas forcément de notre compétence.

En résumé, l'encaissement par le canton n'est vraisemblablement pas une solution. Par contre, c'est l'opportunité de renforcer la conscience de tout le monde sur ce point.

David Repond: Je m'adresse aux auteurs de la question, est-ce que la réponse vous satisfait ou attendez-vous un complément?

Annick Remy-Ruffieux et Mathieu Fehlmann: Nous sommes satisfaits par la réponse.

David Repond: Nous pouvons donc considérer cette question comme réglée. Y a-t-il d'autres questions ?

Pascal Repond: A ma connaissance, la commune faisait appel à une entreprise de recouvrement pour les débiteurs en situation difficile ou récalcitrants. Dans ce cas, on pourrait se poser la question de la protection des données. Est-ce que c'est toujours le cas?

Sophie Moret: Oui en effet, c'est toujours le cas. On peut effectivement se poser la question pour la protection des données mais qui peut être réglée par un contrat. Je pense que ces entreprises ont l'habitude de ce genre de choses. Il est vrai que pour le personnel communal, cela peut être compliqué de mener une procédure avec quelqu'un que l'on connaît ou qu'on croise dans la rue. Je pense que le point de la confidentialité est à revoir dans son ensemble.

Pascal Repond: Étant donné qu'on est sur le sujet des sociétés de recouvrement, on sait que les marges qu'ils prennent sont assez conséquentes. Est-ce qu'il ne serait pas préférable que cela soit traité à l'interne?

Sophie Moret: Nous ne sommes pas les seuls à faire appel à ce genre de société. Je pense qu'il y a un impact psychologique lorsqu'on fait appel à une société de recouvrement vis-à-vis du débiteur. Je ne sais pas ce que cela représente en termes de coûts.

Maryse Schouwey: Je m'occupe des finances au sein de l'administration communale et plus particulièrement de la gestion du contentieux. C'est pour cela que je me permets de prendre la parole. Au niveau des poursuites, nous gérons toute la procédure à l'interne jusqu'à la réception de l'acte de défaut de bien. C'est seulement à ce moment-là que l'on transmet le dossier à une société de recouvrement. Tout ce qui est fait en amont est traité à l'interne par 2-3 personnes qui sont tout à fait conscientes de la responsabilité qu'elles ont au niveau de la confidentialité des informations. Pour ce qui est des frais, la société de recouvrement garde 50% de ce qu'elle a récupéré.

David Repond: Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Cédric Yerly: Une question par rapport à un crédit d'investissement, il y a une année pour la création d'un parking provisoire au Riau de la Maula. Il y a des rumeurs qui circulent et nous n'avons pas eu d'informations officielles à ce sujet.

Gonzague Charrière: Effectivement, l'année passée le Conseil général a approuvé le crédit pour la réalisation d'un parking provisoire. Une mise à l'enquête a été déposée en octobre 2022 et il y a eu des oppositions de riverains. Le 20 janvier de cette année, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, nous nous sommes déterminés lors de la réception du droit d'être entendu par la DIME. Nous avons essayé un refus du changement de la zone par le canton, c'est-à-dire d'un passage d'une zone d'intérêt général à une zone mixte. De plus, avec un PAL

qui n'est pas approuvé, les projets sont bloqués et le canton n'entre pas en matière sur ce type de projet avant que le dossier du PAL ne soit approuvé. Pour rappel, notre PAL a été déposé en mars 2018, alors que la réponse conséquente du canton nous est parvenue en retour en mars 2023. Nous n'avions alors que 30 jours pour y répondre. D'un côté, ceci nous a permis de mener une réflexion encore plus approfondie, avec le développement de l'école, la traversée de Charmey où un certain nombre de places de parc vont peut-être disparaître, et le système de parcage au centre du village sera modifié. C'est pour ces raisons que nous avons décidé de nous lancer dans une définition des besoins par un nouvel exercice d'étude de la mobilité, afin de voir quels sont les réels besoins que l'on a pour le tourisme, mais aussi pour la population locale et essayer de trouver la meilleure solution pour le parcage. Donc le parking provisoire est aujourd'hui suspendu. Je pense qu'il ne sera probablement pas réalisé. Nous sommes en train de voir avec le Service technique communal une vision à plus long terme sur la mobilité, sur la circulation, l'utilisation du transport publique, l'utilisation du transport privé pour venir à Charmey, sur l'ensemble d'une année pour voir quels sont les besoins réels en chiffres. Pour l'instant, TéléCharmey SA se contente de travailler avec des parkings provisoires qu'ils utilisent déjà à la sortie du village et c'est aussi en discussion avec eux que ce projet est réfléchi. Nous allons essayer d'avancer le plus rapidement possible pour trouver une solution définitive. Dès que nous aurons avancé dans cette étude sur la mobilité, nous reviendrons vers vous pour définir les lignes et les crédits nécessaires.

David Repond: Je me permets une question complémentaire. Nous avons des crédits qui ont été votés, pour certains il y a bientôt 20 ans. Quelques citoyens nous l'ont rappelé. Selon nos informations, ces crédits restent en vigueur. Si dans le cas du parking provisoire nous décidons de renoncer à cet objet, à quel moment y a-t-il une décision d'annulation du crédit ? Comment fait-on un suivi du solde des crédits ou des crédits encore ouverts ?

Stéphane Grandjean: Pour les crédits votés sous le nouveau régime de MCH2, après 5 ans, si ce n'est pas réalisé, le crédit est caduque contrairement aux anciens. Les anciens crédits votés sous MCH1 sont toujours valides sauf que l'on pourrait se poser la question pour certains projets qui ont été votés il y a 20 ans par exemple, si l'on devait les réaliser, le montant voté ne suffirait probablement pas pour réaliser à l'heure actuelle. Mais légalement, ils sont encore valables.

Paul Mooser: Il serait intéressant de nous lister ces projets.

David Repond: Cela a été fait dans la présentation des comptes qui est à disposition sur WEDO. Il y a une page récapitulative de l'entier des projets votés et qui ne sont pas entièrement réalisés.

Joëlle Livache: J'aimerais relever deux remarques qui m'ont été soumises par des citoyens de la commune. La première concerne l'annonce faite dans l'Echo Val-de-Charmey concernant l'inscription des enfants à l'AES. L'annonce indique que les documents sont à disposition au bureau communal pendant les heures d'ouverture. Est-ce qu'il serait possible de proposer également une inscription en ligne et indiquer un lien vers les documents ainsi que le nom de la responsable éducative ?

Gabrielle Richoz: Sur le site internet de la commune, il y a les documents usuels et normalement par le biais du Responsable d'établissement, les parents intéressés à inscrire leurs enfants sont informés qu'ils peuvent s'adresser à l'administration communale soit par téléphone, soit par e-mail pour demander les documents qui peuvent être complétés en ligne. Mais c'est la secrétaire de l'AES qui fournit les documents et contrôle les inscriptions en retour.

Joëlle Livache: D'accord mais il faudrait peut-être fournir plus d'informations dans l'annonce qui paraît dans l'Echo.

Gabriella Richoz: Normalement, cela fonctionne car les parents sont informés chaque année avec une lettre. Les anciens connaissent déjà le processus et les parents échangent entre eux. Le fait de contacter directement l'administration communale soit par courriel soit par téléphone est bien connu.

Joëlle Livache: Ma seconde remarque concerne le règlement communal sur le fond d'attractivité qui a été voté en septembre 2022. Suite à cette acceptation, les sociétés villageoises ont également reçu la lettre de demande de contribution volontaire. Sauf erreur, ce règlement ne concerne que les prestataires étant intervenus sur le territoire communal et non les sociétés villageoises.

Gonzague Charrière: Tout à fait. Il s'agit d'une erreur logistique de la personne qui a envoyé les lettres. Nous avons eu un problème informatique et des lettres sont parties par erreur aux sociétés locales qui ne sont pas concernées par cela. Normalement, une lettre d'excuse a dû être envoyée. Je vais vérifier que cela a bien été effectué.

Gebhart Schuwey: J'aimerais avoir des informations sur l'assainissement de la Route des Revers. La route est actuellement dans un triste état. Il y a eu des sondages il y a 2-3 ans, est-ce qu'il y a une suite à cela? C'est désagréable de circuler sur une route dans un état pareil.

Bernard Rime: Effectivement, une étude est en cours. Le mandat d'ingénieur a été donné. Des discussions sont également en cours avec les AF.

Vincent Andrey: J'ai reçu une question aujourd'hui concernant la police communale envers les travaux et les constructions. Quels sont les horaires qui sont autorisés par rapport à ces constructions et aux travaux qui sont fait dans la commune?

Luc Tomasetti: En principe, les horaires de construction sont autorisés entre 07h00-12h00 et 13h00-18h00. Ce sont les horaires de manière générale. Parfois, par projet ou selon les quartiers, il y a des préavis pour aménager ces horaires.

Vincent Andrey: Qui s'occupe de contrôler ces horaires?

Luc Tomasetti: C'est la police des constructions.

Vincent Andrey: J'ai pu remarquer que quelques "entreprises", pour ne pas cibler qui que ce soit et ne pas avoir des réprimandes par la suite, qui ont tendance à abuser de la pause de midi. Je trouve cela regrettable surtout par rapport à nos commerçants qui se donnent de la peine de faire un village qui soit attractif, y compris durant l'heure de midi mais qui se retrouvent les terrasses vides à cause du bruit des chantiers avoisinants et cela cause des préjudices financiers derrière. J'aimerais bien que les entreprises soient bien sensibilisées par rapport à cet horaire de la pause de midi. Je comprends que sur un bétonnage qui arrive à 11h le matin on doit terminer mais quand un forage dure 3-4 jours pendant la pause de midi, je pense que c'est exagéré et on doit faire attention à cela.

Gonzague Charrière: Je partage ton avis. Il y a un respect de la tranquillité pour tout le monde. On ne peut pas passer la tondeuse à gazon entre 12h00 et 13h00. Il est clair que la commune ne peut pas surveiller partout. Par contre, si vous êtes témoins de cela en tant que citoyen de ce genre d'agissement, je vous invite vraiment à en faire part à la commune.

Pierre Perritaz: Je m'exprime au nom de Laura Papaux et moi-même ainsi qu'au nom des commissions agricole et touristique dans leur intégralité. Comme déjà dit, le 13 mars dernier, les deux commissions citées ci-avant se sont rencontrées pour aborder différents sujets et notamment les places pour camping-cars. Nous sommes allés voir le règlement communal de police en vigueur qui traite de ce point à ses articles 14-15-16, de l'installation de véhicules de tourisme; caravane, mobile-homes ou autres, ainsi que tentes sur le domaine public. Ces

activités touristiques étant en pleine expansion et qui plus est à Charmey commune à vocation touristique dotée d'un vaste territoire, il nous paraît important de donner une réponse adéquate aux personnes souhaitant pratiquer ce genre d'activité touristique. Il s'agit en général de séjour de courte durée. Nos questions sont les suivantes:

1. Quelle réponse est donnée actuellement par l'administration communale lorsqu'un touriste demande à pouvoir stationner son bus-camping ou sa tente sur le territoire communal?
2. Une distinction dans la réponse est-elle faite entre terrains communaux, terrains communaux loués ou terrains privés?
3. Des mesures sont-elles prises lorsqu'il est constaté une utilisation du domaine public sans autorisation?

En fonction des réponses données par le Conseil communal, nous pourrions proposer, plutôt que de strictement interdire et verbaliser, de constituer un groupe de travail (Conseil général et commune) dont l'objectif serait de donner une réponse pragmatique à cette problématique, ceci en préservant les intérêts communaux, environnementaux, économiques et des exploitants de terrains agricoles.

Gabriella Richoz: Déjà, je souhaite vous remercier pour la proposition du groupe de travail. Je trouve cela très intéressant. Jusqu'à présent, ce qui est pratiqué c'est que le camping sauvage est interdit en Suisse. Ensuite c'est le règlement de police en vigueur qui fait foi. Pour les bus de camping ou autres qui sont stationnés plus de 2-3 jours sur des places communale, nous allons relever leur identité et si nous n'arrivons pas le faire nous-mêmes, nous travaillons avec la police cantonale. Le propriétaire est averti et invité à déplacer son véhicule. Lorsque c'est possible, nous demandons combien de temps les personnes pensent rester sur la place et le cas échéant, nous leur demandons de se déplacer sur la place de camping de la Télécabine. Nous ne les laissons pas rester sur les places communales. Nous avons rarement des demandes d'autorisation et ce sont plutôt pour du stationnement de remorque durant des travaux ou autres mais pas pour des campings-cars. Cependant, nous intervenons directement auprès de ces personnes pour leur demander de se déplacer.

David Repond: La question étant relativement complexe avec plusieurs volets, souhaitez-vous une réponse écrite?

Laura Papaux et Pierre Perritaz: Oui volontiers.

David Repond: Je prie le CC de rédiger une réponse écrite basée sur le PV et de compléter car il y a plusieurs éléments dans ce sujet. Le but n'est pas de répondre systématiquement aux questions le soir-même en assemblée lorsqu'il y a passablement d'éléments.

Benoît Broch: Nous avons parlé lors d'une précédente séance du marquage d'un passage à piétons sur la route de liaison du Récard, qui n'avait pas été fait. C'était un choix car ce n'était pas forcément obligatoire, mais il me semble qu'une analyse devait être faite. De plus, lorsque vous procéderez aux marquages sur la route de Cerniat, est-ce qu'il serait possible de remarquer la présélection à la Télécabine? Je me suis retrouvé plusieurs fois avec des personnes en face qui ne sont pas habituées à cette route, et qui pensent que je me déporte vers eux. Je suis conscient qu'il va y avoir les travaux de la traversée de Charmey, mais je parle d'un marquage à la peinture pour rematérialiser les présélections à travers le village. Une deuxième question concerne les horaires de la déchetterie : est-il envisageable d'étendre l'horaire d'ouverture de la déchetterie le samedi après-midi?

Luc Tomasetti: Pour ce qui est du marquage, nous avons fait une demande d'offre globale mais dans la procédure, nous devons faire une demande d'autorisation auprès du canton car c'est une route cantonale. C'est normalement une démarche de 2 semaines. Nous

procéderons aux travaux dès que possible. Pour le passage piétons du côté du Récard, nous sommes à nouveau en discussion avec le Service des ponts et chaussées (SPC) car cela dépend de la visibilité et du nombre d'usagers. Les passages à piétons sont soumis à des règles d'usage mais dans le cas présent, le passage avait été mis à l'enquête et n'avait pas fait l'objet d'opposition, donc l'idée est de le marquer à terme.

Benoît Broch: Si c'est une route cantonale, cela veut dire que ce ne serait même pas du rôle de la commune mais au canton de refaire ces marquages ?

Luc Tomasetti: Non, c'est à la commune d'assurer l'entretien du marquage car c'est considéré comme un objet édilitaire, comme les trottoirs.

Maverik Frossard: Pour ce qui est de l'extension des horaires de déchetterie, cette question doit être remontée au Conseil communal. A voir ce que cela implique et si c'est envisageable ou non.

David Repond: Nous prenons note qu'une réponse sera donnée ultérieurement.

Cédric Savary: Je m'adresse en mon nom et au nom des habitants de la Route du Motélon. Vu que nous venons d'aborder le sujet de la déchetterie, est-ce qu'on pourrait également faire quelque chose pour limiter l'encolonnement des voitures avant l'ouverture de la déchetterie? Les premiers se parquent devant la déchetterie parfois 30 minutes avant et l'encolonnement peut aller jusqu'à la route cantonale. Ce que je trouve dangereux étant donné que c'est dans le virage du Chêne et désagréable pour les riverains.

Gonzague Charrière: Comme nous arrivons au terme de cette séance, j'aimerais m'associer à ce qui a été dit par le Bureau pour remercier David de cette année de Présidence. Effectivement, tu as été un Président extraordinaire, qui a toujours mené les débats avec un grand dynamisme et une grande connaissance des procédures, avec un grand respect des personnes et le Conseil communal a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec toi comme Président. Nous sommes sûrs que cela sera pareil avec le nouveau Président. Il est vrai qu'il y a eu des éléments assez difficiles et tu as donné l'impulsion nécessaire pour que nous puissions avancer sur un dossier compliqué qui était de remodeler notre administration et c'est grâce à la collaboration avec le Bureau que nous sommes à bout touchant pour remettre tout cela en place et donner des outils de travail plus efficaces autant au Conseil général qu'au Conseil communal et nos citoyens. Je tiens encore à te remercier pour cette Présidence!

David Repond: Je te remercie Gonzague. La parole n'étant plus demandée, je me permets deux rappels. Les personnes intervenues ce soir sont priées de remettre, dans la mesure du possible, les textes des interventions sous forme écrite à Aurore Maillard. La prochaine date retenue pour une assemblée du conseil générale est fixée au 25 septembre 2023.

Avant de clôturer cette assemblée déjà passablement longue, j'en conviens, je souhaiterais adresser quelques remerciements sincères après cette année de présidence qui s'achève.

Je tiens à remercier le personnel de la Commune et de l'administration pour votre soutien. Merci également au Conseil communal et à notre Syndic pour la confiance témoignée et les échanges que nous avons eus, toujours dans un esprit de collaboration. Merci aux collègues du Bureau pour notre fructueuse collaboration, en espérant que vous ne me teniez pas rigueur durant plusieurs années pour mon côté quelque peu dictatorial dans la menée des débats. Merci à chacun d'entre vous pour nos échanges et le respect qui a prévalu à chaque assemblée. Le rythme de croisière est maintenant atteint, et je me réjouis de passer le

flambeau à Nicolas Guillet qui saura apporter une nouvelle touche à la modération de notre Conseil Général.

Enfin, et pour terminer, je saisis l'occasion d'adresser, au nom du Conseil Général, du Bureau, ainsi qu'en mon nom personnel nos vifs remerciements à notre Secrétaire du Conseil générale, Madame Aurore Maillard. En effet, pour ceux qui ne le sauraient pas, Aurore Maillard vit son dernier Conseil général en tant que Secrétaire dudit conseil. Elle voguera, dès le mois d'août, vers de nouveaux horizons et fera bénéficier une autre commune de l'étendue de ses compétences.

Chère Aurore, tu as participé dès le début à la mise en place de notre Conseil général et je ne crois pas me tromper en associant ma prédécesseuse Annick Remy-Ruffieux à mes propos. En tant que Président, les échanges avec notre Secrétaire sont fréquents. Tu as toujours fait preuve d'engagement pour nous aider, nous renseigner et nous tenir informer jusqu'à la dernière minute. Je salue ta flexibilité car il n'est certainement pas simple de composer avec un Exécutif et un Législatif qui ne naviguent pas au même rythme. Nous sommes tous des élus de milice, ce qui exige de ta part une grande flexibilité pour nous rencontrer en dehors des heures. J'imagine que comme pour nous, tout était nouveau et que malgré ce qu'on imagine, tout n'est pas enseigné dans les cours d'administration. Mais tu as très bien relevé le défi et je suis persuadé que l'expérience acquise te sera pleinement utile pour ton avenir professionnel, comme personnel. De mon côté, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi et j'espère ne pas t'avoir trop surchargée avec mes réponses parfois un peu tardives. J'espère que ton nouveau poste t'apportera beaucoup de plaisir et je te réitère tous nos remerciements pour ton engagement et ta disponibilité. Voici quelques fleurs estivales presque aussi rayonnantes que toi.

Nous voilà cette fois-ci arrivés au terme de cette assemblée. Merci à Aurore Maillard et aux membres de l'administration pour l'apéritif qui nous a été concocté pour marquer le passage de présidence.

Je clos officiellement cette assemblée à 21h39.

David Repond

Président du Conseil général

Aurore Maillard

Secrétaire générale

Prochaine réunion

Séance extraordinaire du 25 sept. 2023

Date : lundi 25 septembre 2023 • 19:00 – 21:00 • Durée : 2 heures • Lieu : Salle associative